

13^e

MAIRIE DE PARIS 

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
SÉANCE DU 29 OCTOBRE 2018**

- COMPTE-RENDU INTÉGRAL -

Le lundi vingt-neuf octobre deux mille dix-huit à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil d'Arrondissement se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie du 13^{ème} arrondissement sur la convocation qui leur a été adressée le mardi vingt-trois octobre deux mille dix-huit par le Maire d'arrondissement et qui a été affichée le même jour.

PRÉSENTS :

Mme ATALLAH, M. BENHAIM, M. BOULET, M. COBLENCE, Mme COLLET, M. COMBROUZE, M. COUMET, Mme DOURTHE, Mme ESQUIEU, M. FERRIER, M. JULLIARD, Mme KOUASSI, Mme de LA GONTRIE, Mme LAMBERBOURG, Mme LAVILLE, M. MIERMONT, M. MOINE, M. NGO, M. OFFREDO, Mme OLIVIER, M. OLIVIER, Mme RAYMOND-ROSSI, Mme ROUMET, Mme SABATIER, Mme SEIGNOT, Mme STIBBE, M. TAN, M. TRAISNEL.

EXCUSÉS :

Avec pouvoir : M. AQUA (pouvoir à M. COMBROUZE), Mme LANG (pouvoir à M. NGO), M. SAUMIER (pouvoir à M. BENHAIM).

Sans pouvoir : Mme BECKER, Mme CARDAN, M. CONTASSOT, Mme GALLOIS, M. LE GUEN, Mme SOUHAITE, M. TREMEGE, Mme YADANI.

Le Conseil a choisi comme secrétaire de séance : M. Philippe MOINE.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jérôme COUMET, Maire du 13^{ème} arrondissement.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Je vous propose de désigner Philippe Moine. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Philippe Moine est donc secrétaire de séance.

POUR : 31 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PROJET DE DELIBERATION PROPRE

13 2018 22 – Adoption de l'état spécial du 13^{ème} arrondissement pour l'exercice 2019

M. LE MAIRE : Je vais laisser la parole au premier adjoint Eric Offredo, ce qui va me permettre de vous quitter quelques instants.

Eric OFFREDO : Merci Monsieur le Maire. Nous allons procéder à l'adoption de l'état spécial pour l'exercice 2019. Je vous rappelle que nous avons adopté le principe de répartition des montants lors des précédents conseils d'arrondissement, notamment lors de celui de septembre.

Le montant des dotations pour le 13^e arrondissement proposées cette année : la dotation d'investissement de 421 200 €, semblable à celle de l'année dernière ; la dotation d'animation globale de 987 741 € ; la dotation de gestion locale de 14 349 579 €. L'état spécial comprenant ces deux enveloppes de fonctionnement, l'animation locale et la gestion locale, plus la dotation d'investissement, s'élève à 15 758 520 € pour le budget 2019.

Je reviens un peu plus en détail sur ces trois enveloppes. La dotation d'investissement permet de financer des opérations de travaux sur les équipements de proximité, sur les équipements gérés par le Conseil de Paris et sur la voie publique. On arrive aux 421 200 euros puisque l'on prend en compte, à la fois le montant de ces travaux-là et (c'est important parce que chaque année on tient à conserver ce montant), le montant d'investissement des conseils de quartier (je vois que beaucoup de conseillers de quartier sont présents) : 8 264 € par conseil. Cela fait tout de même une somme au final non négligeable de 66 112 € pour l'investissement des conseils de quartier dans le 13^e arrondissement. À cela s'ajoute bien évidemment le budget participatif, cela laisse donc un peu de marge et de décision pour nos conseils.

Sur la dotation d'animation locale, elle a pour objet de financer les dépenses liées à l'information des habitants de l'arrondissement, à la démocratie, à la vie locale, et en particulier aux activités culturelles. Elle comprend trois parts : les crédits d'animation locale et culturelle, les crédits destinés aux conseils de quartier, à raison de 3 306 € par conseil, et les crédits dédiés aux travaux d'urgence. On arrive donc à un montant global de 987 741 €.

Enfin, la dotation de gestion locale qui permet d'assurer des dépenses de fonctionnement des équipements de proximité dont on a la charge. On a d'ailleurs délibéré sur la liste de ces équipements lors du Conseil d'arrondissement du 10 septembre dernier. Je vous ferai grâce, mais vous l'avez dans la délibération, de l'ensemble de la répartition de ces crédits. À noter que le budget de dotation de gestion locale est en diminution par rapport à 2018, puisque les prévisions de la Ville de Paris concernant la consommation des fluides (électricité, chauffage et gaz) sont en diminution par rapport à l'année précédente. Sans doute parce que l'on a une politique d'économie, d'optimisation des fluides qui fait qu'effectivement l'année prochaine nous estimons pouvoir dépenser moins d'argent sur ce poste.

Voilà pour ce qui concerne l'état spécial. Est-ce qu'il y a des questions ? Non. Je soumetts donc au vote l'état spécial : qui vote pour ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Unanimité, merci.

POUR : 31 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LE MAIRE : Merci beaucoup Éric Offredo d'avoir conduit ce débat. Nous allons adopter la liste des délibérations habituelles, et en attendant de laisser la parole à Adrien Saumier qui doit nous rejoindre, je vais laisser la parole à Francis Combrouze concernant la DU 186 pour la cession de huit lots de copropriété.

PROJETS DE DELIBERATION SOUMIS POUR AVIS

2018 DU 186 – Cession à Aximo de 8 lots de copropriété préemptés par la Ville de Paris en vue de réaliser 6 logements locatifs sociaux (11^e et 13^e)
--

Francis COMBROUZE : La cession est prévue à un bailleur social spécialisé dans le logement social en secteur diffus. Vous vous rappelez peut-être qu'au 14 bis rue Oudry la ville a hérité d'un bien sans maître, l'appartement sera donc confié à Aximo parmi d'autres lots d'appartements dans d'autres arrondissements de Paris, de manière à avoir un logement conventionné. Avec une décote importante de 124 000 €, une cession à Aximo pour 92 963 € de cet appartement de 31 m² qui fera l'objet d'une location.

M. LE MAIRE : Un appartement dans le 13^e, je ne suis pas sûr que cela nécessite un débat. Si, Jean-Baptiste Olivier.

Jean-Baptiste OLIVIER : Je suis évidemment opposé à cette politique qui n'est pas nouvelle, qui consiste à préempter dans le privé des logements qui existent déjà, il n'y a donc pas de création de logement. En l'occurrence, même s'il ne s'agit que d'un lot, c'est du PLAI et du PLUS, on ne peut donc pas parler de diversité, je voterai donc contre.

Francis COMBROUZE : Je signale, c'est factuel, peut-être que Monsieur Olivier ne m'a pas entendu, que c'est un bien dont la ville a hérité parce que la personne est décédée sans héritier. Vous avez tous adopté ici le fait que la ville accepte ce legs d'un bien dit sans maître. C'était il y a un an, on le confie maintenant en gestion, si l'on vous suit il va rester vide, très bien.

M. LE MAIRE : C'est une bonne conclusion. Monsieur Ngo.

Gérard NGO : J'ai juste une question. Si je comprends bien, ce bien a une certaine valeur et on le décote au profit d'un gestionnaire, mais est-ce une décote très importante ? Je n'ai pas très bien saisi.

Francis COMBROUZE : Je vous donne les chiffres : pour une valeur estimée par les Domaines de 217 000 €, la décote est de 124 000 €, c'est donc une très bonne affaire pour la ville, pour Aximo et pour le logement social Monsieur Ngo, vous avez compris.

Gérard NGO : Vous ne considérez pas que la décote soit excessive ?

Francis COMBROUZE : (Micro fermé – 00.08.21)

M. LE MAIRE : Après ce brillant débat, je vais soumettre cette délibération à vos voix DU 186 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Jean-Baptiste Olivier. Qui s'abstient ? Deux abstentions. Merci beaucoup.

POUR : 27 VOIX

CONTRE : 1 (L'ÉLU DU GROUPE LES RÉPUBLICAINS)

ABSTENTIONS : 3 (LES ÉLUS DU GROUPE LES PROGRESSISTES-MAJORITÉ PRÉSIDENTIELLE)

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITE

2018 DU 163 – Approbation des éléments financiers des opérations d'aménagement arrêtés au 31 décembre 2017

M. LE MAIRE : Nous allons passer à la délibération suivante, la DU 163.

Francis COMBROUZE : C'est la délibération annuelle qui donne l'état, à la fois des opérations menées en 2017 dans les opérations d'aménagement Paris Rive Gauche, dans l'opération Paul Bourget donc la Porte d'Italie, dans l'opération 90 Auriol, ainsi que dans l'opération d'aménagement Bédier-Boutroux. La délibération décrit les événements de produits ou de dépenses, les charges de l'année 2017. Pour Paris Rive Gauche, où les mouvements les plus importants ont été observés, ceci conduit, pour aller très vite à 144 millions d'euros hors taxes de produits en 2017, avec la vente de droits à construire dans les lots dits Bruneseau, c'est-à-dire ce qui est proche de la Seine entre le boulevard Jean Simon et la ville d'Ivry-sur-Seine ; ainsi que deux lots sur le quartier dit Massena dans la partie qui touche vraiment le boulevard Jean Simon à l'angle de l'avenue de France, pour les lots dits M9, M9E et M9D4.

Il y a 134 millions d'euros de charges pour une série d'acquisitions de biens immobiliers, dans le cadre de la préemption générale par la société publique locale d'aménagement, la SEMAPA ; pour des travaux de couverture de voies ferrées, en particulier au bout de l'avenue de France, à l'angle et avant le boulevard Jean Simon ; pour des travaux de voirie et réseaux divers. Sur un total prévisionnel de l'opération de 4,3 milliards, ce que l'on appelle l'état prévisionnel des produits et des charges, il y a aujourd'hui de réalisés pratiquement 3 milliards de produits et de charges, soit environ 70 % de l'opération.

Pour ce qui concerne Bédier – Porte d'Ivry, assez peu de mouvement dans l'année 2017, avec des produits qui se montent en tout pour l'instant à 4,5 millions d'euros de décalage par rapport à l'état prévisionnel qui était un excédent de 15 millions d'euros. Ce qui donnerait donc une opération bénéficiaire de 15 millions d'euros au lieu de 10,9 millions d'euros dans l'état prévisionnel précédent.

Pour la ZAC Paul Bourget, ce sont essentiellement les produits des loyers que nous paye Elogie, qui est l'un des occupants importants des lieux, avec la reconstitution des logements sociaux que gère Elogie, et un certain nombre de ventes et de droits de charges. Vous voyez les lots économiques avec l'hôtel, la reconstitution du Bricorama, ainsi que les bureaux à la place des parkings aériens qui ont été démolis à la Porte d'Italie. Actuellement, l'état prévisionnel donnerait une opération dégageant un excédent de 34 millions d'euros, en augmentation de quasiment 30 millions d'euros environ par rapport à l'état prévisionnel de 2016 qui dégagait seulement 1 million d'euros de l'opération. Je vous rappelle également que tous les excédents des opérations d'aménagement sont reversés aux recettes de la Ville de Paris.

Sur le 90 Auriol, vous voyez que les travaux avancent bien. Ce que l'on appelait la Cité dorée avec trois immeubles de logements et l'école qui est hors d'eau, elle est édifiée et les trois immeubles de logements avancent bien. L'état des charges prévisionnelles donnerait une opération de 22,4 millions d'euros, avec un excédent d'environ 4,4 millions d'euros de l'opération qui, si tout se déroule bien, sera livrée à temps, notamment pour la rentrée scolaire de septembre 2020.

Une particularité : pour ce qui concerne Paris Rive Gauche, il y a l'installation de 7 caméras vidéo protection dans le cadre de la vidéo protection de la ville et dans les conventions avec la préfecture de police. Ces caméras seront installées à l'angle Louise Bourgeois – Julie Daubié, ce qui conduit à une dépense prise en charge par l'aménageur qui rentre dans le cadre des accords entre la préfecture et la ville, pour acquitter le prix des caméras de vidéo protection sur l'espace public. C'est donc une annexe à la convention ville – SEMAPA qui est en l'occurrence ici tripartite parce que c'est la préfecture de police – ville et SEMAPA ; la SEMAPA comme aménageur de l'espace public payant l'installation de ces 7 caméras vidéo. Les caméras sont situées rue Emile Durkheim ; à proximité de la promenade plantée au niveau de la Place Jean-Michel Basquiat, là où il y a l'EP7 ; rue Alphonse Boudard (la rue qui va maintenant joindre la rue Charcot et l'avenue de France) ; la rue Paul Klee ; et la rue Ada Lovelace (la rue qui jouxte la halle Freyssinet que l'on appelle la Station F).

M. LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Juste un petit mot sur la vidéo protection : on avait voté un vœu ici en Conseil d'arrondissement relayé au Conseil de Paris, justement pour susciter l'idée que les nouveaux quartiers du 13^e arrondissement ne devaient pas être hors champ, sans mauvais jeu de mots. Et pour éviter d'attendre la nouvelle opération de pose de caméras par la préfecture de police, on avait proposé que ce soit l'aménageur, la SEMAPA, qui paye ces installations et cette couverture dans les nouveaux quartiers du 13^e arrondissement, et particulièrement à Paris Rive Gauche. On l'avait également fait voter pour toutes les opérations d'aménagement parisiennes. C'est donc ce qui s'applique là en l'occurrence.

S'il n'y a pas d'autres questions je vais donc faire voter cette délibération sur les éléments financiers des différentes opérations d'aménagement. DU 163 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Je n'en vois pas. Qui s'abstient ? Jean-Baptiste Olivier. Merci.

POUR : 30 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 1 (L'ELU DU GROUPE LES REPUBLICAINS)
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITE

2018 DU 30 – ZAC Gare de Rungis (13^e) – Régularisation foncière – Acquisition auprès de la SEMAPA de trois commerces et de deux volumes d'air

M. LE MAIRE : Nous passons à une autre délibération qui concerne les opérations d'aménagement, en l'occurrence la gare de Rungis. Il s'agit d'une régularisation foncière concernant la vente de commerces.

Francis COMBROUZE : Ces comptes sont clôturés, c'est-à-dire que l'opération d'aménagement dite ZAC Rungis est terminée comme vous le savez. Au terme de l'opération, la SEMAPA doit remettre à la ville des locaux dont elle était propriétaire, puisque, pour aider à l'installation de commerce, nous voulions qu'il y ait un portage par la SEMAPA. Celle-ci n'a plus de raison de rester propriétaire, c'est donc la ville qui va acquérir ces biens. D'une part, le restaurant, un local de 179 m², tout cela se situe à la petite placette Pierre Riboulet qui était l'architecte coordonnateur des débuts de discussions sur la ZAC dans les années 2002 – 2003, qui est décédé, qui avait son agence à proximité, c'est à l'angle de la rue Brillat-Savarin. Le restaurant avec un loyer annuel, charges comprises, de 64 000 € ; un local loué à un médecin de 31 m² correspondant au lot 102 de la copropriété, pour un loyer annuel charges comprises de 8 500 € ; un local de 250 m² qui est libre de toute occupation et pour lequel il faudra trouver un locataire. L'idée étant, soit de le donner à la SEM de la ville, CMAS, spécialisée dans la location de locaux commerciaux, ou bien encore au JE Paris commerces, ou encore d'y installer éventuellement un service de la ville. Peut-être les espaces verts parce qu'ils en ont un à proximité, mais ce n'est pas forcément la meilleure animation pour la placette d'avoir les locaux de la DEVE, mais on verra.

Et enfin, deux volumes d'air, qui sont tout simplement des mètres cubes sous le centre social 13 Pour Tous qui est en balcon sur la petite ceinture, qui tombe dans la division en volume. Le tout correspond à une somme de 607 167 € HT, 728 600 € TTC que nous rachetons à la SEMAPA.

Pour le local vide, il y a bien sûr cet aléa de trouver un locataire afin qu'il anime la placette au mieux. L'objet de la délibération est donc de racheter à la SEMAPA ces locaux.

M. LE MAIRE : Merci Francis Combrouze. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Jean-Baptiste Olivier.

Jean-Baptiste OLIVIER : Je pense avoir bien compris, mais puisque l'on va parler tout à l'heure de changement d'affectation des locaux, là ça va rester du commerce.

Francis COMBROUZE : Les deux baux continuent leur vie, et il faudra donner à bail celui qui est malheureusement toujours vide.

M. LE MAIRE : S'il n'y a pas d'autre question, je vais faire voter la délibération DU 30 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

POUR : 31 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018 DLH 7 – Avenant n°11 au traité de concession d'aménagement passé le 7 juillet 2010 avec la SOREQA en vue du traitement de divers îlots et parcelles présentant des caractères d'habitat dégradé

M. LE MAIRE : Nous allons passer à la DLH 7 qui a trait à la résorption de l'habitat insalubre, il est marqué « habitat dégradé ». Je laisse toujours la parole à Francis Combrouze pour la présentation.

Francis COMBROUZE : La présente délibération concerne le 11^{ème} avenant. Nous sommes concernés par une adresse dans le 13^e. Heureusement, nous n'avons pas d'adresses fournies d'habitats dégradés ou insalubres. Nous avons la rue Bourgon, angle Passage de l'Industrie, un immeuble qui est en mandat à la SOREQA pour y faire un commerce et des logements sociaux au-dessus, c'est un peu lent, de mon point de vue. Cela concernerait des immeubles 20-22, rue Nationale, non pas l'immeuble sur rue mais des constructions à l'arrière du bâtiment, qui concernent 25 petits logements en rez-de-chaussée, voire rez-de-chaussée plus un étage, qui sont insalubres. Ils ont fait l'objet d'arrêtés d'insalubrité réparable, au sens où il faut faire des travaux, il y a des financements à trouver. D'où le mandat donné à la SOREQA qui, je le rappelle, intervient en Seine-Saint-Denis et à Paris pour participer aux programmes de résorption d'insalubrité, en lien avec les propriétaires et locataires concernés. Il s'agit donc de rentrer dans la convention avec un avenant qui fait rentrer, pour le 13^e, l'adresse 20-22, rue Nationale pour ce qui concerne les immeubles sur cour.

M. LE MAIRE : Merci. Des demandes d'intervention?

Marie ATALLAH : (Micro fermé 00.22.09)

Francis COMBROUZE : Il y a des occupants.

Marie ATALLAH : (Micro fermé 00.22.20)

Francis COMBROUZE : Ce n'est pas le profil. La mission de la SORECA consiste à prendre contact et à faire l'enquête revenus avec l'ensemble des locataires et des propriétaires, mais je ne peux pas donner le profil.

Marie ATALLAH : C'est juste que comme il y a des insalubrités nous aurions aimé savoir un peu comment cela va se passer, parce que vous dites que cela se passera en site occupé.

M. LE MAIRE : Excuse-moi, ça se passe toujours de la même façon, c'est-à-dire que la SORECA (qui ne s'appelait pas comme cela précédemment mais c'est le même objet), est justement là pour sortir de la panade des locataires qui sont dans des situations intenable, et parfois des propriétaires mais c'est beaucoup plus rare. Ils sont dans des bâtiments considérés comme insalubres, ou même jugés comme insalubres par les services de la préfecture de police (c'est maintenant la Ville de Paris d'ailleurs). On reprend donc à notre compte des opérations de rénovation. Rue Bourgon ce sont des choses que chacun a pu suivre puisque c'était juste à côté du marché, des gens ont été relogés, des opérations ont été faites avec des locataires à l'intérieur mais la plupart du temps ce sont des gens qui ont été relogés pour permettre la rénovation de ces petits immeubles. Comme cela, petit à petit, à Paris mais aussi dans le 13^e où l'on était peut-être moins touché qu'ailleurs car c'est un arrondissement de constructions plus récentes, on a pu résorber des situations très délicates. Cela nous arrive nous-mêmes de signaler des situations pour que la SORECA, sous mandat de la Ville de Paris, intervienne et rachète les immeubles, les rénove, et si nécessaire accompagne les locataires dans leur relogement.

Marie ATALLAH : J'ai bien compris, Monsieur le maire. En tant qu'écologistes nous avons suivi, et nous étions plus ou moins à l'initiative de tout le dispositif de la résorption de l'insalubrité à Paris. À l'époque, c'était par la SIEMP, présidée par un élu écologiste, et nous savons bien que dans l'habitat insalubre ce sont malheureusement souvent des familles en difficulté. Il faudrait toujours associer un travail social, si je puis dire, pour accompagner les familles, puisque vous avez dit que ce sont des travaux qui se feront en site occupé. C'est pour cela que je pose la question de savoir quels sont les profils des familles ou des ménages occupants, pour savoir quelles seraient les démarches sanitaires et sociales auprès des occupants. Ce afin de les accompagner pendant les travaux s'il faut qu'ils restent sur place, sans danger bien évidemment, je fais confiance, s'il faut les reloger comment les accompagner dans leur relogement, etc., s'il y a des personnes malades, handicapées, des petits-enfants...

Francis COMBROUZE : Oui, il faudra accompagner les gens, il faudra faire une enquête milieu habité – milieu occupé, ou bien vider un certain nombre de logements. C'est en très mauvais état, personne ne peut dire ici s'ils resteront, bien sûr que l'on devra les reloger dans ce cas-là, etc. Tout ce que tu dis est évident, sauf la première partie de ton discours, pour tout le reste je suis d'accord.

M. LE MAIRE : Merci. Je vais faire voter cette délibération. La DLH 7 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

POUR : 31 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018 DLH 254 – Création d'un service numérique de dématérialisation des demandes de changement d'usage de locaux d'habitation – modifications du règlement municipal

M. LE MAIRE : Nous allons passer à la DLH 254. Il s'agit de la création d'un service numérique de dématérialisation des demandes de changement d'usage de locaux d'habitation. C'est Marie-José Raymond-Rossi qui rapporte.

Marie-José RAYMOND-ROSSI : Il nous est proposé de mettre en place un service de dématérialisation des demandes de changement d'usage de locaux d'habitation, mais aussi de procéder à des modifications du règlement municipal qui fixe les conditions de délivrance de ces changements d'usage. La mise en place de cette dématérialisation a pour objectif de simplifier les procédures et les démarches à effectuer pour obtenir un changement d'usage des locaux d'habitation. Les demandes seront désormais traitées par la DLH et non plus par la DU, comme mentionné dans le règlement, ce qui fera donc l'objet de l'une des modifications du règlement.

Les demandeurs pourront, à la création de ce site dédié, effectuer, compléter, suivre, télécharger les décisions par voie électronique. Le portail, pour l'instant appelé « Téléservices », sera accessible sur le site de la ville. Sera mis parallèlement en place un accompagnement des demandeurs, pour les aider à choisir tel ou tel formulaire, parce qu'actuellement les demandes se font à partir de deux formulaires suivant les différentes demandes de changement d'usage. Ce nouveau dispositif est facultatif puisque les demandeurs pourront continuer à utiliser les supports papier s'ils le souhaitent. Je dois dire que c'est vraiment une simplification parce que j'ai regardé les procédures actuelles qui sont tout de même lourdes, complexes et peu évidentes.

Toujours par souci de simplification, sera mis en place un régime déclaratif, limitant ainsi le nombre de pièces justificatives à joindre à la demande. L'une des modifications du règlement portera donc sur les pièces à joindre pour les demandes de changement d'usage. Il est également proposé des modifications rédactionnelles du règlement municipal, pour préciser et améliorer la sécurité juridique des autorisations de changement d'usage. Pour ne pas être trop longue, je ne vais pas vous faire la liste exhaustive de ces modifications, je vous engage à lire la délibération, du moins l'annexe, pages 3 et suivantes.

Jean-Baptiste OLIVIER : Puisque vous ne le faites pas, je vais en souligner une dans ce règlement. Si je le dis c'est parce que je trouve qu'elle est positive, il s'agit de permettre une activité commerciale, non seulement sur rue mais aussi sur cour, ce qui me paraît intéressant. Et également l'implantation de commerces de proximité en rez-de-chaussée, dans des locaux qui appartiennent aux bailleurs sociaux et à des sociétés d'économie mixte, ce qui est très positif pour moi. Puis, il y a ce que vous avez présenté sur la simplification qui, là aussi, me paraît de bon augure. Je suis donc pour.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup pour votre appréciation positive. S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je vais la faire voter. DLH 254 : Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité je vous en remercie.

POUR : 31 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018 DASCO 99 – Ressort des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2019-2020
--

M. LE MAIRE : DASCO 99, un point annuel important puisque, derrière le ressort des écoles publiques de Paris, il s'agit évidemment des périmètres d'affectation pour les enfants. Ce sont souvent des sujets de débat. Je voulais remercier particulièrement Annick Olivier pour tout le temps qu'elle prend à chaque modification de périmètre pour réunir toutes les communautés scolaires, c'est-à-dire les directeurs mais aussi les représentants des parents d'élèves.

Annick OLIVIER : Merci. En effet, cette délibération était finalement l'aboutissement de ce travail avec l'Éducation nationale (l'EN, les directeurs et directrices) et les parents d'élèves. L'évolution des effectifs du 13^e arrondissement est relativement stable. En maternelle on perd à peu près 1 % d'élèves, et en élémentaire 0,9 %. En fait, cela cache des disparités importantes selon les secteurs, avec des secteurs

où l'on a une sorte de pression d'effectifs, par exemple la ZAC Seine Rive Gauche, mais aussi sur certains quartiers nord est de l'arrondissement, peut-être un renouvellement diffus. Des secteurs en évolution démographique beaucoup plus faible : Tolbiac, Espérance, Glacière, Vulpian, Arago.

L'idée était de rééquilibrer les écoles les unes par rapport aux autres pour qu'elles puissent avoir une dynamique suffisante d'effectifs.

Par ailleurs, les paramètres qui ont été pris en compte étaient d'avoir, autant que possible, une mixité dans les écoles, mais également d'harmoniser (ce qui était un souhait relativement fort de l'Education nationale) maternelles et élémentaires dans les périmètres. En effet, avec le travail qui se fait depuis déjà plusieurs années sur les passerelles entre, notamment, la grande section et le CP, il est intéressant que les périmètres soient harmonisés, ce qui facilite le travail des enseignants et également des directions.

En 2019, il y aura l'ouverture d'une nouvelle école maternelle de six classes qui sera le 94 – 96 Jeanne d'Arc, qui remplacera l'école dite « Cité dorée », Vincent Auriol, et qui conduira à la fermeture de la maternelle Yéo Thomas. Ces faits seront actés au CDEN prochain, mais il fallait déjà créer le périmètre pour cette école, c'était donc tout de même un point important qui nous a conduits à travailler largement sur le secteur.

Ce périmètre modifié concerne, pour une mise en zone commune, la polyvalente Grands Moulins et Louise Bourgeois, puisque Grands Moulins a un peu du mal à trouver un équilibre depuis son ouverture, et à ne pas avoir des cohortes irrégulières, ce qui ne rend pas les structures pédagogiques faciles. Un secteur commun permettra donc d'équilibrer les entrées en CP, et d'harmoniser davantage les structures de Grands Moulins et de Louise Bourgeois. Il permettra également de conforter les maternelles de la Butte-aux-Cailles : Espérance, Tolbiac, Vandrezanne, pour que ces trois maternelles aient les effectifs suffisants pour vivre correctement et ne pas avoir une maternelle à trois classes, ce qui est toujours un manque de dynamisme. Dans ce secteur-là, on engage avec l'Education nationale la procédure de passage du groupe scolaire Vandrezanne en polyvalente à terme.

Nous créons bien sûr le secteur de la nouvelle 94-96 Jeanne d'Arc dont je parlais tout à l'heure, avec un secteur commun avec le 46 Jenner. Cela permettra d'avoir une montée en charge d'une nouvelle école de façon la plus harmonieuse possible, entre le 46 Jenner et le 94-96. Bien sûr, cela impacte un peu la maternelle Ricaut pour des questions d'équilibre et d'harmonie, et par ricochet, puisque l'on veut une harmonisation des secteurs maternelles et élémentaires, cela impacte les élémentaires Jenner et 173 Château-des-Rentiers.

L'autre grand secteur où ce périmètre change, c'est le rééquilibrage des groupes scolaires du 51 Porte d'Ivry – Levassor, qui sont les élémentaires du 53 Porte d'Ivry et une maternelle, avec le groupe scolaire Ivry A et B. On a en effet ce groupe scolaire de la Porte d'Ivry – Levassor qui compte plus de 700 enfants, dans un secteur tout de même un peu compliqué géographiquement, et on a un groupe scolaire Ivry A et B qui est un peu en perte de vitesse. L'idée est donc, par jeu de taquets, de remonter les effectifs d'élémentaires de la Porte d'Ivry par jeu de dominos jusqu'au 47 Ivry A et B. Et bien sûr, en parallèle, sur les élémentaires 53 Porte d'Ivry, Choisy, Simone Weil, etc. C'est donc cet objectif-là qui est poursuivi, sachant que ce groupe scolaire date des années 1933 - 1934, a des désordres de bâtis un peu similaires au groupe scolaire Küss, et que de gros travaux sont à venir. Avoir la possibilité d'avoir un groupe scolaire moins important pour des opérations à tiroirs peut être intéressant.

Voilà globalement les principaux éléments d'évolution sur les périmètres des écoles du 13^e arrondissement. Merci.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup Annick. Ce sont à chaque fois des changements qui ne bouleversent pas l'architecture générale, mais qui sont importants pour la vie de ces écoles, pour l'équilibre entre les écoles, leur équilibre social. Cela prend beaucoup de temps, et les tableaux que vous avez entre les mains sont illisibles parce qu'il s'agit de bouger tel bout de rue pour aller de telle école à telle école, ce n'est donc forcément pas très lisible, j'en conviens.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention sur cette délibération ? Je n'en vois pas, je vais donc la soumettre à vos suffrages. DASCO 99 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Je n'en vois pas. Qui s'abstient ? Je n'en vois pas non plus. Unanimité, je vous en remercie.

POUR : 31 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018 DASCO 90 – Subventions (34 820 euros) et conventions avec deux associations pour des projets d'animation mis en œuvre dans le cadre du programme NPNRU

M. LE MAIRE : Toujours Annick Olivier concernant des conventions avec deux associations.

Annick OLIVIER : Cette délibération porte une subvention à des associations dans le cadre du NPNRU. L'ANRU a retenu comme secteur Bédier – Oudiné, et l'objectif est de permettre aux enfants de s'approprier le projet de renouvellement urbain de leur quartier, ce qui est tout à fait en cohérence avec le projet éducatif territorial. Les associations vont donc porter des ateliers, pour des maternelles et des élémentaires : un atelier pendant les vacances scolaires, c'est pour ça que ce sont des activités extrascolaires et périscolaires. La maternelle Patay aura des séances pendant les vacances scolaires ; l'élémentaire Levassor lors des TAP des mardis ; l'élémentaire Porte d'Ivry également les TAP des mardis ; et Franc-Nohain des séances lors des vacances scolaires. Cela permettra aux enfants de suivre cette évolution du quartier, et c'est quelque chose qu'ils aiment beaucoup.

M. LE MAIRE : C'est bien de soutenir effectivement ces écoles. Y a-t-il des demandes d'intervention ? La DASCO 90 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Personne, unanimité je vous en remercie.

POUR : 31 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018 DFPE 10 – Subventions (78 750 euros) à douze associations, dont neuf avec convention, pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et l'école

M. LE MAIRE : On passe à la DFPE 10 et c'est Geneviève Dourthe qui la rapporte, ce sont des subventions à des associations.

Geneviève DOURTHE : Rapprocher les familles de l'école, concilier la vie familiale et la vie professionnelle, aider les enfants à bien grandir, ce sont les buts des expérimentations menées depuis 2016 dans le cadre de « Faire le Paris des enfants et des familles ». De nombreuses associations interviennent, 12 sur l'ensemble du territoire parisien, pour mener à bien ces actions, et 3 interviennent dans le 13^e arrondissement. Nous sommes assez privilégiés. Il s'agit d'abord de l'APASO qui organise des réunions dans les écoles, des groupes de discussions animés par deux psychologues. Il y a l'AFEV qui déploie un dispositif très original d'intervention d'étudiants dans les écoles primaires, qui interviennent 10 à 15 heures par semaine. Ils interviennent notamment à l'école Franc-Nohain pour des projets

collectifs entre les parents et les enfants de l'école. Il y a enfin la Ligue de l'enseignement qui propose des temps d'échange sur les liens entre les parents et l'école, et qui sont là aussi animés par des experts le samedi matin.

L'ensemble des associations reçoit une subvention d'un montant de 78 500 € que je vous demande, chers collègues, de bien vouloir accorder.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ?

Elizabeth STIBBE : C'est pour avoir le plaisir d'abonder dans ce sens, je vais évidemment voter pour. Pour tout un tas de raisons, notamment parce que sans éducation il ne peut pas y avoir d'enseignement, c'est donc très bien que les familles se rapprochent de l'école, et inversement. Merci pour ces actions, merci aux associations.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup pour vos propos. S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je vais donc faire voter la DFPE 10 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée à l'unanimité.

POUR : 31 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018 DFPE 11 – Subventions (28 000 euros) et conventions avec dix associations concernant le projet « Paris Collèges Familles » visant à rapprocher les familles et les équipes éducatives des collèges
--

M. LE MAIRE : DFPE 11, toujours Geneviève Dourthe. Il s'agit là aussi de subventions et de conventions avec des associations, et cela concerne des collégiens.

Geneviève DOURTHE : Monsieur le Maire et chers collègues, nous restons exactement dans le même état d'esprit. Dans le cadre d'un partenariat qui réunit l'État, l'Education nationale et la CAF de Paris, il s'agit de mener des projets qui visent à associer les parents à l'institution scolaire via des projets, notamment des projets périscolaires. C'est donc le but de l'action menée dans le cadre de « Paris Collèges Familles », qui réunit encore une fois une petite dizaine d'associations qui interviennent dans ce sens. Le 13^e arrondissement est naturellement concerné. Avec l'association « Osez la médiation » il s'agit de proposer une prise en charge d'élèves qui se sont en grande difficulté, notamment en décrochage scolaire, en associant l'enfant mais aussi la famille à la prise en charge de l'enfant. Cette action est menée par cette association dans le collège Elsa Triolet, pour la période 2018 – 2019, et ceci dans le cadre du label collèges « Tous mobilisés » dont bénéficie ce collège.

Le total des subventions pour tout Paris est d'un montant de 28 000 €, et je vous demande, chers collègues, de bien vouloir là aussi accorder cette signature. Merci à vous.

M. LE MAIRE : Merci. Des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Dans le même état d'esprit j' imagine, DFPE 11 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, unanimité.

POUR : 31 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018 DDCT 147 – Subventions (179 685 euros) et conventions à 48 associations pour le financement de 52 projets dans les quartiers populaires parisiens. Troisième enveloppe 2018

M. LE MAIRE : Laurent Miermont maintenant, il s'agit là aussi de nombreuses subventions et conventions pour des associations, il y en a 48 en tout mais elles ne concernent pas toutes le 13^e.

Laurent MIERMONT : Pour cette première délibération, il s'agit de la troisième enveloppe du contrat de ville qui est versée uniquement sur fonds municipaux, et non pas sur un mixage entre les finances de la ville et les concours de l'État.

Pour ce qui concerne le 13^e arrondissement, il est proposé d'accorder une subvention de 2 000 € à l'association « Flo & Compagnie », afin de l'aider à continuer ses cours d'alphabétisation des personnes immigrées, non scolarisées dans leurs pays d'origine et habitant le sud du 13^e arrondissement.

Puis, nous avons une subvention de 2 000 € qu'il est proposé d'accorder à l'association « Maison des Volontaires », pour leur action visant à faire rouler une caravane itinérante dans les quartiers populaires du 13^e arrondissement, caravane visant à promouvoir le volontariat et la mobilité internationale auprès des publics jeunes des quartiers prioritaires. Sachant que cela est concomitant avec la sortie d'un Guide du Routard de l'alternance, destiné à tous les jeunes qui ne sont pas forcément à la fac, qui sont dans des cursus de type apprentissage, formation en alternance. Ce Guide du Routard présente toutes les solutions de mobilité à l'international, que ces jeunes ont à disposition pour étoffer leur formation et ainsi augmenter leur employabilité.

Nous avons également une subvention de 2 600 € au bénéfice de l'association « Aventure Kacila », pour une action intitulée « Santé et bien-être dans nos quartiers ». Le titre de l'association parle pour son contenu.

Nous avons une subvention d'un montant de 1 200 €, à accorder à l'association « Coordination Eau Île-de-France », pour une action intitulée « Eau, vecteur de santé et de dialogue », qui vise à sensibiliser sur la question de l'eau, et particulièrement aux gestes écologiques et économes de cette ressource précieuse.

Enfin, nous avons une subvention d'un montant de 2 000 €, proposée pour le groupe d'entraide régional « Pour mieux apprendre ensemble », dans le cadre de ses ateliers de communication orale et écrite pour adultes immigrés, qui se destinent aux quartiers populaires du sud-est du 13^e arrondissement.

M. LE MAIRE : Merci Laurent Miermont. Je me permets de vous dire juste deux ou trois mots sur l'association Kacila notamment, parce que c'est un bon exemple. J'ai passé pas mal de temps pour voir comment ils procèdent, ils ont emmené des enfants en Afrique noire, notamment pour construire une école au Sénégal, en tout cas pour y contribuer. C'était vraiment très positif, évidemment il y a eu des moments un peu tendus avec les enfants lorsqu'il s'agissait de travailler à la dure sous le soleil du Sénégal pour faire des travaux de gros œuvre. Mais c'était très bien mené, ils ont fait un film sur cette « aventure » qui permet à chacun de mesurer ce que cela peut provoquer sur un certain nombre d'adolescents. J'ai donc trouvé cette initiative tout à fait positive, un bon exemple de ce qui est recherché dans ces différentes subventions.

S'il n'y a pas de demande d'intervention, je vais donc soumettre cette délibération à vos suffrages. DDCT 147 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

POUR : 31 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018 DPSP 2 – Subventions (44 400 euros) et conventions à 17 associations et SCIC dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2018

M. LE MAIRE : Toujours Laurent Miermont, et toujours des conventions avec des associations.

Laurent MIERMONT : Nous sommes là dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances, qui est un programme partenarial piloté par la Ville de Paris et l'État, s'adressant aux jeunes Parisiens âgés de 11 à 18 ans qui ne partent pas en vacances, et il y en a beaucoup. Ce programme VVV permet aux jeunes bénéficiaires d'avoir des activités de proximité à dimension culturelle, civique, sportive, de loisirs, avec une prise en charge éducative.

Pour le 13^e arrondissement, nous avons trois actions. La première est proposée par l'association « Débrouille compagnie », dont l'objet est de développer la récupération créative des déchets comme moyen de sensibiliser le public à la réduction des déchets, et donc à réduire l'empreinte écologique. Une action sera menée du 30 juillet au 31 août dans le 13^e arrondissement, dans le quartier Chevaleret, à destination de 100 jeunes, dont 70 filles (évidemment ce sont toujours les filles les plus responsables en matière d'amélioration de l'environnement, on ne se refait pas). Le montant de la subvention proposée est de 1 000 €.

La deuxième subvention est pour « Musique en récup' » ; c'est en fait quelque chose de similaire. Là, c'est pour les quartiers Masséna, Vénétie, Villa d'Este, à destination des jeunes ados. Il s'agit de mettre en place des ateliers de fabrication d'instruments de musique en matériaux de récup'. C'est une subvention de 1 000 €.

Enfin, ce qui devient la traditionnelle subvention annuelle à la Domremy Basket, qui propose donc de faire jouer au basket des jeunes âgés de 18 ans pendant les vacances d'hiver, printemps et automne. Une subvention de 3 000 €.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je vais donc la faire voter. DPSP 2 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

POUR : 31 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018 DDCT 149 – Subventions d'investissement (294 969 euros) à 22 associations situées en quartiers populaires

Laurent MIERMONT : Nous avons d'abord une subvention d'investissement au bénéfice de la compagnie « A l'Affût », qui est très connue je ne développe donc pas, et qui vise à réaménager ses locaux et lui permettre d'acheter du matériel informatique afin de faire face à son surcroît d'activité. La subvention de la Ville de Paris est proposée à 7 500 €.

Ensuite, nous sommes sur un gros projet, celui de l'association des Petits Frères des Pauvres. Dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier Bédier, un équipement d'hébergement pour personnes âgées avait été confié à la gestion de cette association. Mais l'accord comportait la création d'un café associatif. Il était en cours d'aménagement quand un certain nombre d'observations ont été faites sur la possibilité d'optimiser l'aménagement de ce café, pour permettre d'accueillir davantage de

public et de développer plusieurs activités. C'est donc un équipement assez important et structurant du secteur Bédier. La subvention de la Ville de Paris est de 25 000 €.

Et enfin, une subvention pour le centre Alpha Choisy qui fait les ateliers sociolinguistiques dans le 13^e arrondissement, qui accueille 400 personnes chaque année, et qui sollicite la ville pour renouveler son mobilier dans ses salles de formation et moderniser ses outils pédagogiques. La subvention est de 4 500 €.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Le café alternatif géré par les Petits Frères des Pauvres a été inauguré samedi. C'est un très beau lieu situé avenue de la Porte d'Ivry, je vous conseille d'y faire un tour, c'est très chaleureux. Je pense que ce sera très utile dans un quartier où il y a beaucoup de personnes du troisième âge, voire du quatrième âge. Ce sera un lieu pour se retrouver qui sera, je pense, très agréable, en tout cas c'est bien parti.

S'il n'y a pas de demandes d'intervention je le soumetts à vos voix. DDCT 149 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, unanimité.

POUR : 31 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018 DFPE 176 – Subventions (2 874 901 euros) et avenants avec l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU (14^e) pour ses 14 établissements d'accueil de la petite enfance
--

M. LE MAIRE : Nous passons à Johanne Kouassi, et nous commençons la suite des délibérations petite enfance avec la Maison des Bout'chou.

Johanne KOUASSI : Merci Monsieur le Maire. Ce projet de délibération DFPE 176 porte sur une subvention octroyée à l'association La Maison des Bout'chou. En ce qui concerne plus spécifiquement le 13^e arrondissement, il s'agit de quatre structures : une crèche collective située Passage Chanvin qui accueille 68 enfants, il est proposé une subvention d'un montant de 390 273 € ; une crèche collective rue de la Santé qui accueille 19 enfants, avec une subvention proposée d'un montant de 32 929 € ; ainsi que deux structures multi-accueil : la première située au 15 – 21 avenue Claude Régaud, pour une subvention d'un montant de 192 975 €, avec une capacité d'accueil de 20 enfants, et enfin le multi-accueil Place Farhat Hached qui accueille 20 enfants avec une subvention proposée pour un montant de 156 322 €.

M. LE MAIRE : Merci. Quelqu'un veut prendre la parole sur cette délibération ? Apparemment non. DFPE 176 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, merci.

POUR : 31 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018 DFPE 144 – Subventions (3 039 114 euros) conventions et avenants n°1 et 2 à l'association La Maison Kangourou (L.M.K.) 10^{ème} pour 13 des ses établissements d'accueil de la petite enfance

M. LE MAIRE : La DFPE 144, avec cette fois-ci La Maison Kangourou.

Johanne KOUASSI : Exactement. Cette fois-ci il s'agit de deux établissements gérés par l'association La Maison Kangourou. Le premier est situé Boulevard Vincent Auriol pour un montant de 264 686 €. Le second est situé 80 Rue de la Colonie pour une subvention d'un montant de 260 283 €. Ces deux établissements accueillent respectivement 60 enfants.

M. LE MAIRE : Merci. Personne ne souhaite intervenir ? DFPE 144 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité aussi.

POUR : 31 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018 DFPE 81 – Subventions (2 354 126 euros), avenants et convention à l'association La Croix Rouge Française (14^e) pour ses 8 établissements d'accueil de la petite enfance

M. LE MAIRE : DFPE 81 pour la Croix-Rouge

Johanne KOUASSI : Il s'agit donc d'une subvention pour la Croix-Rouge qui est gestionnaire de 8 établissements petite enfance à Paris. En ce qui concerne le 13^e arrondissement, cette association gère la crèche située rue Vandrezanne qui accueille une quarantaine d'enfants. Le montant de la subvention s'élève à 246 955 €.

M. LE MAIRE : Merci. Un établissement sur lequel on a du mal à concrétiser la rénovation pourtant nécessaire. S'il n'y a pas de demande d'intervention, DFPE 81 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité aussi.

POUR : 31 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018 DFPE 117 – Subventions (7 283 028 euros), avenants et convention à la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon (19^e) pour ses 22 établissements d'accueil de la petite enfance

M. LE MAIRE : Nous passons à la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon.

Johanne KOUASSI : Il s'agit cette fois d'une subvention octroyée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon, qui gère la halte-garderie La Kalabane qui accueille 17 enfants. Je pense que vous connaissez cet établissement situé à l'intérieur du Parc de Choisy, avec un projet éducatif autour du jardin et un accès direct à l'extérieur pour les enfants qui fréquentent cette halte-garderie.

M. LE MAIRE : Et celui-là a bien été rénové de haute lutte et de bien belle façon, ce qui va nous inspirer pour le reste. Pas de demandes d'intervention ? DFPE 117 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée à l'unanimité aussi.

POUR : 31 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018 DJS 258 – Signature du Contrat Jeunesse du 13^e arrondissement

M. LE MAIRE : Nous passons maintenant à la partie jeunesse, et je vais laisser tout de suite la parole à Vincent Boulet pour rapporter le Contrat Jeunesse du 13^e arrondissement.

Vincent BOULET : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit effectivement d'approuver le contenu du nouveau Contrat Jeunesse d'arrondissement, conclu entre la mairie de Paris et la mairie d'arrondissement, et portant sur les orientations de la politique municipale, en direction des jeunes que l'on définit comme étant les jeunes âgés entre 16 et 25 ans, déclinées par arrondissement dans le cadre du programme parisien pour l'autonomie des jeunes, avec une attention particulière pour les jeunes victimes de la précarité et des barrières sociales et territoriales.

Le contrat précédent, qui couvrait la période 2015 – 2018, arrivant à expiration, il convenait donc de le renouveler pour la période 2018 – 2021, en s'appuyant sur une large consultation et sur une co-élaboration avec les différents acteurs jeunesse du 13^e et les jeunes eux-mêmes. Sachant que nous avons un tissu riche d'acteurs jeunesse dans le 13^e, que ce soient les centres Paris Anim', les PIJ (les points d'information jeunesse), ou les espaces Paris Jeunes, ainsi qu'un tissu associatif dynamique.

Le contrat prévoit, comme il est de tradition dans ce cadre, un état des lieux : quel est le profil sociologique des jeunes habitant le 13^e ? Il rappelle l'offre de loisirs et de services en direction des jeunes du 13^e, que ce soient les équipements jeunesse, sportifs, culturels, les acteurs qui peuvent donner l'information sur l'orientation, l'emploi, le logement, la santé ou encore la prévention. Et enfin, ce contrat décline différents objectifs et pistes d'action, les objectifs étant résumés en trois axes principaux qui sont, je cite : « faciliter le parcours des jeunes vers l'autonomie, favoriser la participation des jeunes à la citoyenneté, et renforcer l'accueil des jeunes dans l'espace public et l'accessibilité des équipements ».

Je ne vais pas détailler l'ensemble des axes d'action, mais juste vous en citer quelques-uns qui me paraissent remarquablement intéressants. Il peut s'agir d'encourager, par exemple, les actions délocalisées et ponctuelles de la mission locale de Paris, en particulier dans les quartiers Kellermann et Villa d'Este qui sont parmi les deux quartiers populaires parisiens dans lesquels les jeunes sont le moins inscrits à la mission locale de Paris. On peut encore citer des actions de parrainage sur la question du savoir-être et du savoir-faire, en développant un jumelage entre les universités et les équipements jeunesse. On peut également citer, concernant la santé, la prise en compte de la dimension santé mentale, ou les questions autour d'actions liées à la parentalité. Et également encourager la citoyenneté, par exemple en imaginant des supports, des animations adaptées pour mieux informer sur les enjeux du vote et de la participation aux élections. Et également encourager les jeunes à participer aux décisions des structures jeunesse auxquelles ils participent. Et enfin l'axe de renforcer l'accueil des jeunes dans l'espace public, avec le fait de renforcer les partenariats d'acteurs jeunesse de quartiers différents, autour de projets communs. Et enfin, pour développer l'accessibilité des équipements aux jeunes en situation de handicap. C'étaient donc quelques axes que je voulais illustrer devant vous aujourd'hui sur ce nouveau Contrat Jeunesse d'arrondissement. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup Vincent pour avoir rapporté, à la fois de manière précise et très claire le Contrat Jeunesse qui est évidemment beaucoup plus volumineux que cela. Y a-t-il des demandes d'intervention sur le Contrat Jeunesse ? Je n'en vois pas, je vais donc le soumettre à vos voix pour nous permettre de le signer. DJS 258 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Unanimité, je vous en remercie chaleureusement.

POUR : 31 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018 DILT 9 – Subvention (36 000 euros) et convention avec l'association 13 Avenir (13^e)

M. LE MAIRE : Nous allons maintenant passer à la partie emploi de la délégation de Vincent Boulet, puisqu'il s'agit d'une subvention à 13 Avenir.

Vincent BOULET : 13 Avenir qui est maintenant bien connue dans notre conseil d'arrondissement, étant donné qu'il s'agit de l'entreprise à but d'emploi chargée de porter l'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée, qui est menée dans deux quartiers du 13^e, à savoir Bédier-Boutroux et Oudiné – Chevaleret. Il s'agit cette fois-ci d'une subvention pour l'une des activités spécifiques donnant lieu à création d'emplois, à savoir de CDI à temps choisi rémunérés au SMIC, dans le cadre d'une conciergerie locale qui a été installée en janvier 2018 dans les locaux des directions de la Ville de Paris, sur un nouveau site administratif à Bédier, pour continuer à développer les actions de conciergerie à destination des agents de la Ville de Paris. Par exemple, faire le lien avec des entreprises locales de pressing, de cordonnerie, ou de promouvoir l'offre culturelle associative locale, ou aussi de leur faire visiter le quartier. Il y a des opérations de visites de quartiers organisées à destination des agents de la Ville de Paris du site Bédier. C'est une subvention de 36 000 €, avec la convention associée pour 13 Avenir.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup Vincent. Effectivement, on a des retours très positifs des agents de la Ville de Paris qui nous en parlent, ce qui est bon signe. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je vais donc soumettre ce projet à vos voix. DILT 9 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Je n'en vois pas. Qui s'abstient ? Elle est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

POUR : 31 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018 DJS 131 – Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour 2019

M. LE MAIRE : Nous revenons à la partie jeunesse, avec la mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour 2019.

Vincent BOULET : On parlait tout à l'heure du dispositif Ville Vie Vacances, il s'agit donc ici du dispositif Paris Jeunes Vacances, la reconduction annuelle du dispositif mis en place en 2003 par la Ville de Paris. Il a pour ambition d'aider les jeunes âgés de 16 à 30 ans de réaliser leurs projets de vacances autonomes. En sachant effectivement, comme le rappelait Laurent Miermont tout à l'heure, un tiers des jeunes parisiens ne part pas en vacances faute de ressources.

En fonction de la situation sociale, il s'agit d'accorder un chèque de 100 €, remis par une commission qui étudie les différents dossiers qui précisent le projet de vacances, et éventuellement dans certains cas, soumis à condition de ressources ; on peut donner deux chèques, 200 €, pour un projet.

Nous avons une dotation déterminée par arrondissement, selon les principes communs avec ceux de la dotation locale par arrondissement. Pour 2019, nous avons la même dotation qu'en 2018, c'est-à-dire 123 chèques de 100 €, ce qui représente 12 300 € au total. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Attribués en commission, évidemment. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Jean-Baptiste Olivier.

Jean-Baptiste OLIVIER : Juste pour savoir comment sont choisis les lauréats, si j'ose dire. Comment choisissez-vous les projets ? Sur quoi vous fondez-vous ? 100 € cela fait un peu saupoudrage, mais on peut comprendre que cela peut aider. Je voulais également savoir s'il y avait des retours.

Vincent BOULET : Evidemment, ce dispositif est soumis à un règlement, qui est d'ailleurs annexé à la délibération, qui détaille les conditions de ressources et la nature du projet. Il s'agit surtout de projets qui visent à sortir du 13^e arrondissement, de voyager un peu, voir d'autres choses, éventuellement de pouvoir aider à partir à l'étranger, ce qui est un projet de vacances que tous les jeunes ne peuvent pas réaliser sur le 13^e.

M. LE MAIRE : Il y a une commission ad hoc pour veiller à la bonne attribution. Monsieur Ngo souhaitait prendre la parole.

Gérard NGO : Je n'ai pas très bien compris, quelle est la tranche d'âge ?

Vincent BOULET : 16 - 30 ans.

Gérard NGO : D'accord, merci.

M. LE MAIRE : Merci. Je vais donc soumettre ce projet à vos suffrages. DJS 131 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

POUR : 31 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018 DDCT 146 – Subventions de 266 200 euros à 42 associations porteuses de 54 emplois d'adultes relais en quartiers populaires
--

M. LE MAIRE : Nous passons au DDCT 146, il s'agit des subventions pour aider à la création d'emplois d'adultes relais.

Vincent BOULET : Merci Monsieur le Maire. Effectivement, une subvention pour aider le dispositif national d'adultes relais qui, comme vous le savez, est très soutenu par la Ville de Paris qui cofinance une partie des adultes relais déployés dans l'espace parisien. Il s'agit cette fois-ci de 4 700 € pour chacun des quatre emplois, portés par l'Association pour la Formation et l'Intégration des Familles, l'Association Science Technologie Société, Courant d'Air Frais et la Guinguette Pirate.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ? DDCT 146 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie.

POUR : 31 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018 DAC 121 – Subvention (10 000 euros) et avenant avec la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Petit Bain (13^e)
--

M. LE MAIRE : Nous passons à la partie culturelle avec Philippe Moine qui rapporte la première délibération comme les autres, sur le Collectif Petit Bain.

Philippe MOINE : Il s'agit d'une subvention complémentaire, on a déjà voté le gros de la subvention accordée comme chaque année à Petit Bain. Il s'agit d'une subvention de 10 000 € liée aux mesures de sécurité particulières que l'établissement a dû prendre. Un certain nombre de mesures sont liées aux impératifs qui ont fait suite aux événements de 2015, il y a de nouvelles procédures, des agents de sécurité complémentaires, des contrôles supplémentaires à l'entrée de Petit Bain. La délibération signale la recrudescence d'incivilités, de comportements à risque au sein de l'établissement, qui nécessitent également de maintenir un haut niveau de surveillance et de sécurité. Ce sont pour l'essentiel des frais de personnels supplémentaires qui impliquent ce soutien à hauteur de 10 000 €.

M. LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ? Je n'en vois pas. DAC 121 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? Une abstention, Francis Combrouze.

POUR : 30 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 1 (M. FRANCIS COMBROUZE)
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

2018 DAC 79 – Subventions (31 000 euros) et conventions avec l'association Centre Mandapa (13^e)

M. LE MAIRE : Nous arrivons au Centre Mandapa que Francis Combrouze votera, je pense (*rires*).

Philippe MOINE : Il s'agit de la subvention que nous renouvelons chaque année pour le Centre Mandapa, que vous connaissez tous, installé rue Wurtz, qui est extrêmement actif dans le soutien aux cultures du monde en général. À noter la légère augmentation cette année de la subvention, qui passe de 18 000 € à 21 000 €, c'est le résultat de la montée en puissance de la programmation du Mandapa. Avec notamment cette année le lancement d'un programme qui s'annonce tout à fait passionnant : « Passeport pour le Vietnam » autour des cultures du Vietnam. Je me suis d'ailleurs rendu avec Frédéric Benhaim à l'ouverture de ce programme qui s'annonce tout à fait prometteur avec des spectacles de très grande qualité. Il y aura également cette année une programmation autour des cultures persanes, kabyles, bretonnes, chinoises, ce qui montre la très grande ouverture de cette programmation. Avec toujours un accent très important mis sur la programmation jeune public, qui est aussi l'une des particularités du Mandapa.

Enfin, il y a également cette année une subvention d'investissement de 10 000 €, liée aux travaux entrepris par la direction pour améliorer l'accueil du public, des artistes et également pour procéder à des travaux de rénovation de la façade rue Wurtz. Cela porte la subvention totale à 31 000 €, 21 000 € de fonctionnement et 10 000 € d'investissement.

M. LE MAIRE : Un soutien mérité. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Apparemment non. DAC 79 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, bien sûr, je vous en remercie.

POUR : 31 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018 DAC 777 – Extension mineure du périmètre de protection des rives de la Seine au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO

M. LE MAIRE : C'est Francis Combrouze qui rapporte la délibération suivante, puisqu'il s'agit du périmètre de protection des rives de Seine pour une extension mineure.

Francis COMBROUZE : Merci beaucoup. Si le 13^e est consulté sur cette délibération et donne son avis avant qu'elle soit adoptée par le Conseil de Paris, c'est que l'extension du domaine de protection s'étend aux rives du 13^e. Au sens où vers l'Est l'enveloppe de protection va maintenant inclure le paysage urbain de la place Valhubert, avec le côté 5^e, la Galerie de l'évolution, le Muséum, le Jardin des Plantes. En symétrique de la place, dans son arrondi, l'immeuble ex-SNCF qui est maintenant un ensemble de bureaux et qui relève donc de cette protection architecturale dans le cadre du dossier patrimoine mondial de l'Unesco.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. J'en profite pour vous signaler que la rénovation de la gare avance à grands pas, avec ce qu'ils ont dénommé « Le plus grand échafaudage d'Europe », que j'imagine réel, avec la rénovation de la verrière. Je vous suggère d'aller y faire un petit saut, il y a un petit objet qui est posé là (l'immeuble du Monde également), un petit hôtel flottant qui est très sympathique et qui fait également bar. Cela dit, c'est plus agréable aux beaux jours qu'en ce moment. S'il n'y a pas de demandes d'intervention sur ce périmètre Unesco, je vais le faire voter. DAC 777 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

POUR : 31 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018 DDCT 163 – Subvention (2 000 euros) à une association au titre du soutien à la vie associative
--

M. LE MAIRE : On revient à Philippe Moine concernant une subvention.

Philippe MOINE : Il s'agit d'une subvention de 2 000 € pour une nouvelle association à première vue, créée dans le 13^e arrondissement cette année même, qui a pour objectif de diffuser, comme l'indique la délibération : « des objets photographiques ». Pour l'essentiel, c'est une association qui cherche à promouvoir la photographie, à développer des programmations autour de la photographie. Cette subvention est liée en particulier à un projet qui se développe dès cette année qui s'intitule : « Les Français, une aventure ». C'est un projet assez ambitieux qui consiste à dresser un portrait « kaléidoscopique » de la société française, à travers des prises de vue réalisées sur tout le territoire, et en partie dans le 13^e arrondissement, notamment dans un certain nombre de cités populaires du 13^e arrondissement. On nous précise que c'est à l'aide d'une chambre photographique grand format, puisqu'il s'agit de réaliser des photos de très grande qualité, qui permet aussi de réaliser des agrandissements de meilleure qualité. L'objectif est également de participer à un certain nombre d'événements prestigieux, notamment à Arles. La ville propose donc d'apporter son soutien à ce projet d'envergure.

M. LE MAIRE : Et si en plus, d'Arles ils pouvaient participer à notre biennale de photographie, ce serait bien. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je vais donc la faire voter. DDCT 163 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

POUR : 31 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018 DAC 63 – Subvention (500 000 euros) et avenant à convention avec la Société Coopérative d'Intérêt Collectif SCIC SARL De rue et de cirque (11^e)
--

M. LE MAIRE : Toujours Philippe Moine, on passe à De rue et de cirque.

Philippe MOINE : Là encore, comme pour Petit Bain, il s'agit d'une subvention complémentaire puisque l'on a déjà voté la subvention de fonctionnement attribué à 2r2c pour un montant de 485 000 €. Je vous rappelle que c'est une très grosse structure qui permet de valoriser les arts de la rue et du cirque, avec une implantation forte dans le 13^e arrondissement, une programmation régulière. On peut citer notamment Le Village de Cirque qui a lieu chaque année dans le 12^e arrondissement. Nous l'avions déjà évoqué la dernière fois, je vous rappelle que 2r2c va s'installer de manière plus pérenne dans le 13^e arrondissement, dans des locaux de la rue Watt, les fameuses alvéoles de cette rue pour ceux qui connaissent ce dossier, des espaces adaptés à la création dans ce domaine des arts de la rue et du cirque. C'est dans cette perspective, pour permettre à l'association d'exploiter au mieux ces nouveaux espaces qui devraient être inaugurés au printemps 2019, qu'il est proposé une subvention complémentaire de 15 000 €.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Des questions sur le sujet, des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. DAC 63 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie et on inaugurer ensemble ce nouveau lieu prochainement.

POUR : 31 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018 DAE 246 – Marchés découverts alimentaires – Principe du renouvellement de la délégation de service public

M. LE MAIRE : Nous passons à la partie commerce, avec le principe du renouvellement de la DSP pour les marchés alimentaires, et je laisse la parole à Nathalie Laille.

Nathalie LAVILLE : Merci. Les marchés du 13^e sont gérés dans le cadre d'une délégation de service public par la société Bensidoun. Pour rappel, les délégataires assument l'installation des marchés, la gestion des commerçants, l'entretien des équipements comme les bornes électriques, la fourniture, l'entretien des tentes-abris, et participent à la collecte et au traitement des déchets. La délégation de service public arrivant à échéance le 31 octobre 2019, la présente délibération a pour objet de vous proposer de reconduire le mode de gestion délégué.

Ce qui change par rapport à la précédente délégation, c'est une réduction du nombre de secteurs délégués pour favoriser des économies d'échelle, ils passeront de trois à deux, et la durée des deux conventions sera de six ans et non plus de quatre ans, afin de permettre l'amortissement des investissements réalisés sur les équipements et en matière de propreté.

Dans le cadre de ce renouvellement, la mairie de Paris demande au prochain délégataire de renforcer l'animation et l'attractivité des marchés, de davantage participer au processus de collecte des déchets et de nettoyage, de poursuivre et accentuer les actions en faveur du développement durable et de l'économie sociale et solidaire.

Le présent projet de délibération a donc pour objet de vous proposer d'approuver le principe de l'exploitation des services publics des marchés découverts alimentaires parisiens, dans le cadre de conventions de gestion déléguée, et d'autoriser la Maire de Paris à procéder à la publication d'un avis d'appel à candidature, et à accomplir tous les actes préparatoires à la conclusion des contrats déléguant la gestion des marchés découverts alimentaires.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. J'espère vraiment que l'on arrivera à progresser sur la partie propreté, ce week-end où il y avait du vent c'était abominable. La partie marché était bien nettoyée, mais tous les

abords étaient horribles. Lorsque l'on voit les déchets générés pendant ces marchés, c'est un vrai sujet. Jean-Baptiste Olivier avait demandé la parole.

Jean-Baptiste OLIVIER : Merci. J'ai bien entendu ce que vous dites mais je ne comprends pas bien l'intérêt de réduire de trois à deux lots. Quant à l'augmentation de la durée de quatre à six ans, là aussi nous avons des doutes, les Républicains voteront donc contre.

Elizabeth STIBBE : Merci. Je me pose une question : j'ai l'impression que la mairie de Paris pressure un peu les délégataires en leur demandant de plus en plus. Je ne suis pas sûre que cela aille dans le bon sens, je ne sais pas, de toute façon je m'abstiendrai parce que précisément je ne sais pas. Tout comme mon voisin, je ne suis pas sûre qu'il soit bon de passer de trois à deux délégataires, parce que cela diminue un peu la concurrence, je n'en vois pas l'intérêt direct.

Francis COMBROUZE : Merci beaucoup. Le fait de passer de trois à deux, donc d'élargir, de diviser Paris en deux lots au lieu de trois, je suis peut-être ancien mais j'ai connu une délégation où il y avait six lots, je constate que l'on est passé à trois et que l'on passerait à deux lots. Je ne sais pas que la réduction du nombre de délégataires ait constitué une progression, une amélioration de quelque chose que j'ai pu sentir. Je connais assez bien les marchés, pas tous bien évidemment, mais je m'y ballade pas mal. Quant à nos exigences que sont la qualité, le soutien aux producteurs, le prix des commerçants et ce qu'ils vivent, c'est un métier très difficile, je suis un peu comme vous deux. Je ne voterai pas contre parce qu'il faut voir le cahier des charges, c'est le fond de l'affaire, nous votons le principe de passer de trois à deux. Sur la durée de quatre à six, là aussi je doute, s'il s'agit de racheter des camions électriques. Je suis plutôt en interrogation, sur le principe je n'ai pas de problème mais j'aimerais bien voir le cahier des charges que nous n'avons pas, je l'ai bien compris.

Nathalie LAVILLE : Je peux répondre brièvement. La mairie de Paris est partie du principe qu'effectivement les investissements des délégataires seront très importants, ils sont donc également partis du principe que ce serait plus facile pour eux, ils auront un meilleur retour sur investissement s'ils ont plus de marchés à desservir.

Par ailleurs, tu dis qu'il n'y a pas d'amélioration, je ne suis pas sûre qu'il y ait une régression non plus. Ensuite, quant aux commerçants, il est aussi prévu qu'ils payent moins cher, ce qui va plutôt dans le bon sens.

M. LE MAIRE : Autant le taux d'amortissement s'entend, autant la limitation du nombre de délégataires de trois à deux gagnerait à avoir quelques mots d'explication. Mais j'imagine qu'il y aura ce débat au Conseil de Paris. Le 13^e est au milieu du périmètre parisien, je ne sais pas ce qui pousse à aller dans ce sens-là. Sachant que je crois que c'est celui qui gère les marchés du 13^e notamment qui s'est beaucoup développé à Paris. Il gère des marchés y compris aux Etats-Unis et en région parisienne. Je vais vous faire voter cette délibération et j'imagine que l'on aura ce débat qui se poursuivra au Conseil de Paris sur la réduction du nombre de délégataires. DAE 246 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Une voix contre. Qui s'abstient ? Merci.

POUR : 24 VOIX CONTRE : 1 (L'ÉLU DU GROUPE LES RÉPUBLICAINS) ABSTENTIONS : 6 (LES 3 ÉLUS DU GROUPE PROGRESSISTES-MAJORITÉ PRÉSIDENTIELLE, L'ÉLUE DU GROUPE UDI-MODEM, MME ADELIN LAMBERBOURG ET MR FRANCIS COMBROUZE)

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

2018 DAE 289 – Activités commerciales sur des emplacements durables du domaine public - conventions
--

M. LE MAIRE : Nous poursuivons les délibérations sur les activités commerciales, et c'est toujours Nathalie Laville qui rapporte la suivante.

Nathalie LAVILLE : Actuellement, 247 commerçants bénéficient sur Paris d'une autorisation de longue durée pour exercer leur activité économique sur la voie publique et dans les espaces verts ; le 13^e en compte 5. Afin d'améliorer la gestion générale de ces commerces et de l'adapter aux réalités d'exploitation actuelles, une refonte des redevances et des règlements a été adoptée lors du Conseil de Paris de mars 2018. La liste des emplacements proposés dans les appels à propositions a fait l'objet de validations avec les arrondissements concernés. Nous avons donc, avec Danièle Seignot, participé à des réunions qui étudiaient les réponses aux appels à projets.

Les critères de sélection ont été le projet d'exploitation, l'insertion dans le domaine et le critère financier. Ces cinq emplacements dans le 13^e se situent métro Glacière pour de la restauration rapide, Square René Le Gall également pour de la restauration rapide, Parc de Choisy avec des marionnettes, Place Henri Langlois pour un manège, et Parc de Choisy également pour de la restauration rapide.

Nous vous prions de bien vouloir délibérer sur le fait que Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec les personnes qui ont été désignées en annexe, que vous pourrez consulter si vous le souhaitez, une convention d'occupation du domaine public, et sur le fait que les effets pécuniaires inhérents à ces conventions s'opéreront à compter du 1^{er} décembre 2018, et que les recettes correspondantes seront constatées sur le budget municipal de fonctionnement de l'année 2018 et des exercices ultérieurs.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ? Je n'en vois pas. DAE 289 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne non plus, Elle est adoptée à l'unanimité.

POUR : 31 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITE.

2018 DVD 124 – Modification des modalités du stationnement payant de surface à Paris : extension de la carte PRO Mobile aux entreprises de service d'intérêt général

M. LE MAIRE : Je passe la parole à Étienne Traisnel et ensuite on reviendra à la première délibération que nous avons laissée de côté et qui sera présentée par Frédéric Benhaim. Etienne Traisnel pour la DVD 124.

Etienne TRAISNEL : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit d'étendre la liste des professions qui peuvent bénéficier de la carte PRO Mobile, à savoir : les professions de gestion de réseaux et distribution de fluides, de transports urbains et suburbains de voyageurs, de distribution de courrier et de colis, et de gestion de réseaux de télécommunications.

M. LE MAIRE : Merci Etienne. Pas de demandes ou de questions particulières ? Si, Jean-Baptiste Olivier.

Jean-Baptiste OLIVIER : Juste une question : est-ce que cela concerne les autocars de tourisme ? Parce que là je ne m'y connais pas très bien en nomenclature.

Etienne TRAISNEL : Il y a des cartes de stationnement spécifiques pour les cars de tourisme, je ne peux pas vous donner la grille mais c'est différent.

M. LE MAIRE : Ce sont les cartes pour les professionnels uniquement, ceux qui peuvent payer le stationnement à l'année, on s'adapte aux nouvelles professions.

S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, DVD 124 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, merci à vous.

POUR : 31 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018 DEVE 159 – Adoption de la 2^{ème} feuille de route du Plan économie circulaire de Paris 2017-2020, et bilan 2018 du Plan économie circulaire de Paris et des actions de sa 1^{ère} feuille de route

M. LE MAIRE : Nous passons à la délibération DEVE 159, qui était en début de liste, concernant la deuxième feuille de route du Plan économie circulaire, et c'est Frédéric Benhaim qui la rapporte.

Frédéric BENHAIM : Merci Monsieur le Maire, et j'en profite également pour présenter mes excuses à mes collègues du conseil d'arrondissement pour mon retard, parce que j'ai été retenu de manière inattendue sur mon lieu de travail et je n'ai pas pu être là pour suppléer à Monsieur Saumier en début de séance. Je vous remercie de me donner la parole maintenant.

Il s'agit de l'adoption de la deuxième feuille de route du Plan économie circulaire de Paris, qui s'appuie à la fois sur le bilan de la première feuille de route, et de manière générale sur la stratégie de la ville pour l'économie circulaire, qui a été mise en œuvre, d'abord avec les États généraux de l'économie circulaire, puis avec la stratégie pour l'économie circulaire de la Ville de Paris. Cette feuille de route n°2, deuxième volet, qui court jusqu'en 2020, comprend 15 plans d'actions organisée en 6 thématiques, dont l'administration, la culture, l'événementiel, la synergie territoriale, la consommation responsable, ou encore l'administration exemplaire. Et à ce titre, les services de la ville vont s'engager dans un effort de réduction de leurs déchets, ou encore de la réduction de l'usage des plastiques. Voilà pour une présentation succincte de cette délibération. Je vous remercie pour votre attention.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ? Jean-Baptiste Olivier.

Jean-Baptiste OLIVIER : Nous sommes évidemment pour ce projet. Les seules interrogations sont sur l'aspect bilan. J'ai trouvé une énumération d'initiatives mais pas d'éléments quantitatifs. Pour faire un bilan, pour pouvoir juger il en faut. Il n'y a pas de pourcentages d'avancement, le seul que l'on a pu trouver est sur le papier recyclé où l'objectif était de 100 % en 2020, et nous sommes à 62 % dans les directions opérationnelles et 36 % dans les mairies d'arrondissement. C'est bien, mais je suis un peu sur ma faim. Cela pose tout de même un souci pour pouvoir estimer l'évolution et l'accomplissement de ce projet, qui comporte effectivement beaucoup de pistes intéressantes et de prises de position. Mais quid des résultats ?

Elizabeth STIBBE : Pour autant que je sache, un tiers des projets prévus pour 2018 a pris du retard, mais je ne sais pas précisément pourquoi. Ce sont des projets qui ont été votés en 2017 pour 2018.

M. LE MAIRE : Qu'il y ait un affichage un peu trop volontariste parfois, cela peut arriver, à Paris comme ailleurs. Effectivement, lorsque l'on veut initier des projets très rapidement, cela ne marche parfois pas aussi bien qu'on le souhaiterait. Mais je n'ai pas eu connaissance de projets abandonnés, c'est donc peut-être à cette aune-là qu'il faut regarder.

Frédéric BENHAIM : Sans être l'adjoint en charge de ce sujet, je note qu'il y a tout de même un ensemble de documents et d'actions inscrites dans cette stratégie. Comme elle a un caractère global, cela peut paraître quelque peu nébuleux mais les actions de terrain sont bien réalisées. Je me réfère, par exemple, à la trajectoire « zéro déchet », qui est dans la délibération, au plan de lutte contre le gaspillage alimentaire, ou encore au plan compost. Tout cela se traduit par des actions sur le terrain, par exemple pour le plan compost avec des copropriétés, pour qu'elles puissent mettre en place des composteurs là où cela est possible ; sur la stratégie de lutte contre le gaspillage alimentaire des actions ont été initiées par la Ville de Paris. La Ville de Paris communique énormément sur toutes ces actions, mais il aurait effectivement été intéressant d'avoir le bilan joint à ce document-là.

M. LE MAIRE : Merci pour cette réponse. Je vais soumettre ce projet de délibération à vos voix : DEVE 159 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Je n'en vois pas. Qui s'abstient ? Je n'en vois pas, unanimité je vous en remercie.

POUR : 31 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

COMMUNICATIONS

2018 – DASES 329-G – Conventions avec 10 associations autorisées pour la gestion d'actions de prévention spécialisée à Paris pour la période 2019-2022

M. LE MAIRE : Nous allons passer aux communications. Nous allons les faire brièvement, j'insiste vraiment sur la brièveté de vos propos, parce qu'il y en a un certain nombre et qu'ensuite nous avons toute une série de vœux à présenter. Je laisse tout de suite la parole à Geneviève Dourthe pour la DASES 329-G.

Geneviève DOURTHE : C'est une communication qui vise à vous informer du passage d'une convention avec les associations de prévention spécialisée qui interviennent au plus près des jeunes au sein même des quartiers. 11 associations interviennent aujourd'hui sur Paris, et en 2017 la prévention spécialisée est intervenue auprès de 16 700 jeunes âgés de 12 à 21 ans, c'est-à-dire encore plus de 10 % par rapport à 2012. À noter que deux tiers de ces jeunes sont des garçons, on pourrait le dire à l'envers : un tiers de ces jeunes sont des filles, et là aussi leur nombre est en augmentation. La moyenne d'âge est de 16 ans.

La prise en charge s'effectue au travers de 269 personnes qui interviennent. Parmi elles, 241 professionnels éducatifs, entendons par là des éducateurs. Le renouvellement des conventions fixe en outre l'objet d'une réunion avec les maires d'arrondissement à venir, Monsieur le Maire, pour préciser les actions et les périmètres d'intervention. Et enfin, trois nouveaux enjeux majeurs, je parle naturellement sous le regard de Laurent Miermont, définis dans les nouvelles conventions : la prévention des risques, la rue numérique à savoir l'intervention éducative sur la question des réseaux sociaux, et la mobilité des jeunes, notamment pour adapter les interventions à leurs périmètres spécifiques.

Il s'agit maintenant d'autoriser la signature de ces conventions, qui sont pour un an et renouvelables trois fois.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Effectivement c'est plutôt le périmètre de Laurent Miermont mais merci en tout cas de l'avoir rapporté. S'il n'y a pas de demande d'intervention on va passer à la suivante.

2018 DASES 274-G – Subvention (37 726 euros) et convention avec la Fondation de l'Armée du Salut pour la gestion de l'accueil 24h/24h (sans hébergement) de femmes isolées, « La Cité des Dames » (13^e)

M. LE MAIRE : Il s'agit du projet « La Cité des Dames », dans le 13^e, dans la Cité du Refuge.

Geneviève DOURTHE : 12 % disent certains, jusqu'à 25 % disent d'autres, c'est la proportion des femmes aujourd'hui à la rue dans Paris. Ce nombre est difficile à déterminer de façon exacte parce que 90 % d'entre elles sont victimes de violences, parfois très sévères, et donc elles se cachent. Parmi les personnes à la rue, ce sont manifestement les publics les plus vulnérables. Il a donc été décidé, dans le 13^e arrondissement, de mener une nouvelle action au-delà de tout ce que nous faisons aujourd'hui. Il s'agit d'ouvrir avec la Fondation de l'Armée du Salut, et notamment dans la Cité du Refuge, rue de Chevaleret, un nouvel espace à l'intérieur de ce refuge spécifiquement dédié aux femmes. Il s'agit de leur accorder un abri pour la nuit, pour la journée, quand elles le veulent, de façon absolument inconditionnelle, et que dans cet abri elles puissent d'abord être sécurisées, pouvoir trouver un local également accueillant, qui leur offre des services à la fois en termes de nourriture, de lits, et à la fois de suivi social et médical.

Il s'agit donc d'ouvrir maintenant ce nouvel accueil, assuré par les services professionnels de l'Armée du Salut, et notamment des éducateurs, des médecins, tous ceux qui sont là pour aider ces femmes qui sont à la rue aujourd'hui dans Paris, et qui seront notamment acheminées par les maraudeurs de nuit. 14 professionnels encadreront ce lieu, une subvention de fonctionnement d'environ 37 000 € est demandée pour la période de novembre à décembre. Je pense qu'il est très important, pour nous dans le 13^e arrondissement, et avec la tradition que nous avons d'accueil des plus démunis, de saluer ce nouvel effort que nous faisons aujourd'hui en soutenant la Fondation de l'Armée du Salut.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce beau projet ? Je n'en vois pas. Un vœu va suivre sur le sujet, on aura peut-être le débat à ce moment-là.

2018 DASES 211-G – Subventions (4 102 075 euros) pour 15 espaces solidarité insertion, 1 accueil parents-enfants et 1 accueil de jour/nuit. Conventions

M. LE MAIRE : Nous poursuivons avec cette fois-ci les Espaces Solidarité Insertion, les ESI.

Geneviève DOURTHE : 15 ESI, cela veut dire 15 Espaces Solidarité Insertion, auxquels s'ajoutent d'ailleurs 2 centres d'accueil spécifiques, dont un maintenant ouvert pour les familles, c'est l'objet de la subvention dans cette délibération. Dans le 13^e arrondissement, nous avons 2 de ces structures que vous connaissez : l'Arche d'Avenir de La Mie de Pain, et celui de la Maison du 13 sur le Boulevard de l'Hôpital tenu par Emmaüs solidarité.

Ces ESI accueillent de jour les personnes à la rue, leur offrent d'abord un abri chaud, des collations, des douches, des machines à laver le linge, et en même temps de l'accompagnement social. Il s'agit donc aujourd'hui de prolonger les subventions accordées à ces 15 ESI de Paris + 2 centres, d'un montant de 4 100 000 € environ. En même temps, cela va intéresser Marie-Pierre, dans cette même délibération de signer les conventions relatives à l'attribution, via les budgets participatifs, de la distribution des kits

d'hygiène dont nous avons inauguré l'expérimentation encore une fois dans le 13^e arrondissement de Paris, et nous pouvons en être fiers.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup.

2018 DEVE 162 – Information et consultation du Conseil de Paris sur la procédure d'adoption du règlement des parcs et jardins
--

M. LE MAIRE : Nous allons passer aux délibérations suivantes qui sont des délibérations DEVE, qui concernent les parcs et jardins. Nous devons en voter deux. Elles ont été inscrites par erreur dans la partie communications alors qu'elles sont soumises à avis du conseil d'arrondissement. Ce ne sont pas des sujets fondamentaux mais totalement municipaux. Le premier concerne le règlement des parcs et jardins, sujet très important pour savoir si l'on a le droit d'être en maillot de bain sur les pelouses ou non.

Danièle SEIGNOT : Vous allez donc voter ce soir le fait que l'on a le droit d'être en maillot de bain sur les pelouses (*rires*). Le règlement actuel date de juin 2010 et la refonte propose de tenir compte, d'abord des évolutions réglementaires puisque vous savez que le décret de 2015 est relatif à l'interdiction de fumer dans les parcs et auprès des aires collectives de jeux. Ceci va donc être intégré à nouveau dans le règlement. L'évolution des usages, notamment l'élargissement des horaires d'ouverture, les nouveaux loisirs et notamment la passion des gens pour le Molky, le slackline, ces élastiques que l'on tend entre deux arbres, et les hamacs qui vont être autorisés dans certains jardins et sur certains arbres. Et surtout la possibilité, et je trouve que c'est un élément important, d'autoriser les chiens tenus en laisse dans les allées de certains jardins. Ce sera une réflexion à mener au niveau de la mairie, c'est important notamment pour les personnes âgées qui sont souvent privées d'accès aux jardins en période estivale et en période de forte chaleur. Les nouvelles pratiques, l'adoption du plan biodiversité qui permet d'inclure dans tous les événements une charte des événements écoresponsables qui s'imposera à tous les organisateurs. Voici donc quelques unes des modifications, il sera toujours bien évidemment interdit de boire de l'alcool dans les parcs et jardins.

La préparation de ce nouveau règlement a fait l'objet de nombreux échanges, et il va être adopté et soumis au Conseil de Paris.

M. LE MAIRE : Cela dit, on sourit mais il n'y a pas si longtemps que cela toutes les pelouses étaient interdites, à part quelques unes. Je me souviens qu'au Parc Montsouris, exceptionnellement il y avait quelques pelouses autorisées, maintenant c'est le contraire qui est généralisé. On a quand même bien évolué sur les nouvelles pratiques et je pense que l'on ne peut que s'en réjouir.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention sur ce règlement des parcs et jardins ? Jean-Baptiste Olivier.

Jean-Baptiste OLIVIER : Juste pour dire que je voterai contre, le groupe présentera des vœux au Conseil de Paris, notamment sur le pouvoir d'avis conforme des maires d'arrondissement qui sont totalement évités dans ce règlement. Dans l'attente de ces modifications éventuelles, c'est donc un vote contre.

M. LE MAIRE : On suivra cela au Conseil de Paris avec intérêt, mais vous êtes d'accord avec les grandes lignes j'imagine, sur les assouplissements sur les règles ?

Danièle SEIGNOT : Je ne devrais pas polémiquer, mais pour autant que je me souvienne vos groupes ont fait partie des réunions, au cours desquelles nous avons justement discuté de l'évolution du règlement, et rien d'autre n'avait été présenté.

M. LE MAIRE : En tout cas, vous êtes donc contre, par principe, les assouplissements des règles, je l'entends, c'est un positionnement. DEVE 162 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Jean-Baptiste Olivier. Qui s'abstient ? Madame Stibbe.

POUR : 29 VOIX CONTRE : 1 (L'ÉLU DU GROUPE LES REPUBLICAINS) ABSTENTION : 1 (L'ÉLUE DU GROUPE UDI-MODEM). LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

2018 DEVE 174 – Communication sur le lancement d'un appel à projets 2019 relatif aux jardins partagés

M. LE MAIRE : DEVE 174 maintenant, un appel à projets concernant les jardins partagés.

Danièle SEIGNOT : Chaque année, afin de permettre aux jardins partagés d'accroître leurs animations, la ville lance un appel à projets pour tous les jardins partagés qui ont adhéré, ou qui le souhaitent, à la charte Main Verte. Vous savez que les jardins partagés ont un rôle fondamental important : ils sont accessibles au public, ils assurent des permanences régulières, et surtout ils tiennent beaucoup d'animations qui permettent au public, à la fois du lien social mais aussi une meilleure connaissance de la biodiversité. Les subventions qui seront offertes aux jardins partagés, la dépense correspondante est estimée à 15 000 € sur le budget de fonctionnement de Paris.

M. LE MAIRE : Merci. Des demandes d'intervention sur les jardins partagés ? Je n'en vois pas. DEVE 174 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie.

POUR : 31 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018 DEVE 175 – Communication sur le lancement de seconde édition de l'événement « Faites le Paris de la Biodiversité » 2019

M. LE MAIRE : Passons à la communication sur la seconde édition de « Faites le Paris de la Biodiversité ».

Danièle SEIGNOT : L'action 10 du plan de biodiversité 2018 – 2024 qui avait été adoptée par le Conseil de Paris lors du conseil de mars dernier a pour objectif de créer de nouveaux temps forts autour de la biodiversité. Afin de se mobiliser et de s'impliquer dans la préservation et le développement de la biodiversité, les Parisiennes et les Parisiens doivent en comprendre les enjeux et se les approprier. Pour les inciter à s'engager dans cette démarche, ils doivent avoir les moyens de s'informer, de se former, notamment grâce à des événements et des activités de sensibilisation à la biodiversité. Pérenniser un temps fort annuel de découverte est donc l'un des enjeux, l'une des étapes de cette action. Du 22 avril au 10 juin 2018 avait eu lieu la première édition de l'événement appelé « Faites le Paris de la Biodiversité », avec près de 120 événements dans tout Paris. Une nouvelle édition est programmée pour le printemps 2019 aux mois d'avril, mai, juin. Elle mettra en lumière l'action de la ville en faveur de la biodiversité urbaine, mais également les initiatives citoyennes et associatives qui œuvrent dans ce sens. L'ensemble des actrices et acteurs de la biodiversité pourra participer à la programmation de « Faites le Paris de la Biodiversité », il leur sera proposé d'inscrire leur événement dans cette programmation qui est fort importante et fort intéressante. Notamment la journée du 22 mai constituera un temps fort de cette programmation, c'est la journée mondiale de la biodiversité, et nous organiserons aussi des animations

dans le 13^e arrondissement. Telles sont donc les informations que je souhaitais porter à votre connaissance.

M. LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention pour le débat ? C'est une communication je ne vais donc pas la soumettre à vos suffrages, mais il était important que vous soyez informés de ce sujet.

2018 DCPA 18 – « Paris fait Paris » - Présentation du bilan des délibérations globales adoptées en 2015, 2016 et 2017
--

M. LE MAIRE : C'est la même chose pour la DCPA 18 qui permet de faire le point sur la cuisine de quartier, non pas sur la cuisine centrale comme cela est indiqué, qui s'installera à Baudricourt. C'était évidemment important que l'on puisse faire le point parce qu'il y a eu des questions là-dessus, c'était normal que l'on en parle en Conseil d'arrondissement. Je laisse la parole à Annick Olivier.

Annick OLIVIER : Merci. C'est un projet qui nous tient à cœur et qui est important pour la Caisse des écoles. Les cuisines de production alimentent plusieurs écoles dans un quartier. Actuellement nous sommes à la capacité maximum de production. Si une cuisine de production tombe en panne, on a un problème pour assurer de façon simple et correcte le service des écoles qui en dépendent. Cette cuisine de production viendra donc compléter le maillage de l'arrondissement.

Le projet, vous en avez vu les étapes dans plusieurs délibérations. Ce qui est un peu nouveau dans cette délibération c'est que l'on prend acte du décalage du calendrier, puisque le jury qui choisira le projet a lieu en décembre. La notification du marché interviendra au premier trimestre 2019, ce qui décale quelque peu l'ouverture de cette cuisine au quatrième trimestre 2021. Ce projet est très important, je le répète, le point le plus sensible sera ce que les différents candidats proposent pour assurer la continuité de la restauration scolaire, puisque les travaux auront lieu dans des écoles en activité, et qu'il faut assurer la restauration des enfants pendant les travaux.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce projet de cuisine Baudricourt ? Parce qu'il y a eu pas mal de questions dans le quartier, on avait donc répondu par un document d'information et je pense que cela a permis de remettre les choses à leur place. Pour l'essentiel d'ailleurs, l'essentiel des repas qui vont être produits dans cette cuisine seront à destination des établissements qui sont dans la grande proximité de cette cuisine. C'est-à-dire les écoles Baudricourt, la maternelle des Olympiades, la maternelle Disque, et le collège situé juste à côté et qui est demandeur de se raccrocher à la Caisse des écoles pour la fourniture de ses repas, d'où cette localisation. Plus évidemment quelques écoles qui ne sont pas dans des groupes scolaires situés à proximité.

Je vais formellement vous le faire adopter, même s'il s'agit d'une information. DCPA 18 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

POUR : 31 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018 DASC0 54-G – Collèges publics parisiens – Subventions (163 738 euros) au titre du budget participatif

M. LE MAIRE : Nous passons cette fois-ci aux délibérations rattachées au conseil général, donc sans vote. On commence par la DASC0 54-G et une série de subventions.

Annick OLIVIER : Il s'agit en fait de la subvention au titre du budget participatif 2017 – 2018. Cette subvention de 19 596 € sera versée au collège Rodin pour la mise en place de grands jeux en bois, table de ping-pong, baby-foot et échec géant. Le budget participatif 2018 – 2019 est lancé pour que les collégiens s'impliquent, débattent et choisissent un projet pour leur collège

M. LE MAIRE : Merci. Des demandes d'intervention. Je n'en vois pas.

2018 DASCO 50-G – Divers collèges – Dotations (706 250 euros) pour le soutien départemental aux projets éducatifs
--

M LE MAIRE : Nous allons passer à la suivante, la DASCO 50-G.

Annick OLIVIER : Vous avez déjà vu passer la délibération concernant la dotation initiale de soutien aux projets éducatifs des collèges. Ceux du 13^e arrondissement sont concernés par cette dotation complémentaire qui leur permet de mener des projets dans le champ du développement durable, la solidarité, le numérique et la citoyenneté. Vous avez les montants accordés à chacun des collèges, variant selon la catégorie du groupe du collège.

M. LE MAIRE : Merci.

2018 DASCO 51-G – Subventions (28 000 euros) et conventions avec 10 associations concernant le projet « Paris Collèges Familles » visant à rapprocher les familles et les équipes éducatives des collèges
--

M. LE MAIRE : DASCO 51-G, c'est le pendant de celle qui a déjà été rapportée tout à l'heure par Geneviève Dourthe, on ne va pas y revenir, c'est le pendant partie subvention conseil général.

2018 DASCO 43-G – Collèges publics parisiens – Dotations complémentaires de fonctionnement (139 000 euros), subventions d'équipement (89 600 euros), subventions pour travaux (45 400 euros)

M. LE MAIRE : La DASCO 43-G, toujours Annick Olivier.

Annick OLIVIER : Ce sont également des subventions complémentaires, là pour le fonctionnement des collèges. Le collège Thomas Mann est concerné par une subvention de 30 000 €, et également par une subvention faite spécialement pour le mobilier et l'aménagement de l'internat, pour un montant de 20 000 €. C'est un projet dans lequel ont été associés les élèves internes pour améliorer leur environnement.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup Annick. Pas de demande d'intervention sur cette délibération non plus.

Nous allons passer aux vœux.

VŒUX

V13 2018 20 – Vœu déposé par Jean-Baptiste OLIVIER et les membres du groupe LRI relatif à un plan parisien pour la qualité de l'air intérieur des écoles et des crèches parisiennes
--

M. LE MAIRE : Vous avez eu sur table une série de vœux, c'est une série de propositions de vœux de substitution de l'exécutif. Nous allons commencer par le premier, qui n'a pas fait l'objet d'un vœu alternatif, c'est Johanne Kouassi qui répondra, mais c'est évidemment le porteur du projet qui le rapporte et c'est Jean-Baptiste Olivier.

Jean-Baptiste OLIVIER : Merci. Comme vous le savez, depuis le 1^{er} janvier 2018 les collectivités sont dans l'obligation d'assurer une surveillance régulière de la qualité de l'air intérieur des crèches et des écoles maternelles et élémentaires. On peut même se demander d'ailleurs pourquoi on a attendu si longtemps pour le rendre obligatoire. Dans un premier temps, il s'agit de faire une évaluation des moyens d'aération et de ventilation, dans un second temps, évidemment de mettre en œuvre un plan d'action. Puisqu'effectivement les enfants passent plus du tiers de leur temps dans ces établissements, c'est donc évidemment essentiel qu'ils y soient en sécurité du point de vue de leur santé.

D'où ce vœu que la Maire de Paris communique les évaluations des moyens d'aération et de ventilation réalisés dans les crèches et les écoles primaires, qu'elle présente son programme d'actions, et évidemment s'engage à réaliser tous les deux ans une campagne de mesures, ce dont je ne doute pas. Merci.

Johanne KOUASSI : En effet, la réglementation a changé. Il existait déjà préalablement un dispositif assez fourni de mesure de la qualité de l'air, aussi bien dans les crèches que dans les écoles. Les résultats de ces mesures ont toujours été rendus disponibles, communiqués d'une part aux responsables d'établissements, et également affichés de manière à être visibles du public.

Par ailleurs, la Direction famille et petite enfance, en ce qui concerne plus spécifiquement les crèches, a lancé en 2014 un plan de nettoyage des gaines de ventilation, avec un nettoyage très précis en plus des opérations de maintenance courantes tous les deux ans de ce plan.

En l'état, le dispositif qui a été mis en œuvre préalablement à ce changement réglementaire, répondait déjà de fait aux nouvelles exigences. C'est pour cela que ce vœu vient soutenir ce qui était déjà fait et le réclame, alors que ce dispositif est d'ores et déjà en place.

M. LE MAIRE : Je sais qu'il s'agit d'un vœu déposé par les groupes LR de tous les arrondissements parisiens, il y aura donc ce débat au Conseil de Paris. Cela ne concerne pas spécifiquement le 13^e arrondissement. Mais il est vrai que je n'ai pas bien compris le positionnement, pour des dispositifs qui existent déjà. Peut-être qu'il y a des choses à améliorer, je suis toujours prêt à entendre les critiques, mais là en l'occurrence il me semble que les choses sont assez clairement établies pour les établissements petite enfance qui sont très suivis. À Paris on est plutôt considéré comme étant en pointe sur tous les sujets, que ce soit la nourriture, la pollution de l'air, les matériaux utilisés. On a été en avance sur l'interdiction d'un certain nombre de matériaux à destination des petits-enfants qui sont pourtant autorisés

dans le commerce. Là, je ne comprends donc pas mais il y a peut-être d'autres sujets que je méconnaissais. Il est vrai qu'à ce stade je suis gêné parce que faire voter un vœu pour réaliser des choses qui existent déjà, je ne comprends pas bien.

Francis COMBROUZE : Je voulais simplement m'assurer d'une chose qui est que l'évolution réglementaire nationale sur la qualité de l'air intérieur des crèches, et en général des locaux scolaires, correspond au constat selon lequel la construction a pu avoir lieu sur un site ou un sol pollué, et que la migration des polluants sur un temps long peut contaminer l'air intérieur des locaux. C'est valable pour ceux-là mais pour d'autres types de locaux qui reçoivent du public évidemment. Mais le fait que la ville ait déjà pris les devants, et démarré sa campagne avec des relevés accessibles, communicables et transparents, il me semble que ce qui est demandé là est fait. C'est d'ailleurs un peu ce qu'a dit Johanne Kouassi. Je ne vois donc pas bien l'intérêt de nous dire que la réglementation nationale doit être respectée, mais si c'est pour nous dire que l'on est hors la loi il faut nous le dire plus clairement.

M. LE MAIRE : Monsieur Olivier, bien sûr qu'il y a des plans d'actions qui sont publiés, il y a même des résultats qui sont affichés dans chacun des établissements, comme l'a dit Johanne Kouassi, ce n'est donc pas la peine de faire des effets de manche.

Encore une fois, je suis prêt à tout entendre, mais en l'occurrence je n'ai pas bien compris la justification du vœu. Comme on n'a pas en face de nous la personne qui l'a rédigé, c'est difficile d'en discuter directement, c'est pour cela que je suis gêné. Par principe, je n'accepte pas des vœux pour nous demander de faire des choses que l'on fait déjà, sinon cela n'a pas de sens. Encore une fois, peut-être y a-t-il des choses à améliorer, cela ne me choque pas, mais je ne les vois pas dans la rédaction de ce vœu. C'est pour cela que je vous demandais de le retirer, en tout cas je ne pourrai pas le voter en l'état.

Je soumetts donc à vos suffrages le vœu déposé par Jean-Baptiste Olivier, le premier en tout cas : qui vote pour ? Deux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, il est rejeté.

POUR : 2 VOIX (L'ÉLU DU GROUPE LES RÉPUBLICAINS ET L'ÉLUE DU GROUPE UDI-MODEM)

CONTRE : 26 ABSTENTION : 3 (LES ÉLUS DU GROUPE LES PROGRESSISTES-MAJORITE PRÉSIDENTIELLE)

LE VŒU EST REJETÉ À LA MAJORITÉ

V13 2018 21 – Vœu déposé par Jean-Baptiste OLIVIER et les membres du groupe LRI relatif à la création d'une police municipale à Paris
--

M. LE MAIRE : Nous passons au suivant. On a déposé sur table une proposition de vœu de substitution, on verra s'il vous conviendra, concernant la création d'une police municipale à Paris, et je vous laisse la parole pour le présenter.

Jean-Baptiste OLIVIER : Cela vient d'être déposé, je n'ai donc pas lu le vôtre, je vais donc partir du mien tout simplement.

Effectivement, on peut noter une augmentation importante de la délinquance à Paris, nous sommes tous concernés dans tous les quartiers puisqu'on nous fait remonter des problèmes de cambriolages, d'agressions dans tous les quartiers. Je ne cherche pas du tout à amplifier les choses malheureusement. Je note également, ces deux dernières années, 300 policiers en moins sur Paris. Évidemment, il ne s'agit pas pour moi de demander à ce qu'une police municipale pallie la diminution de la police nationale, on doit augmenter le nombre de policiers nationaux également. Je considère qu'une police municipale pourrait permettre d'aider à assurer, à améliorer la sécurité du quotidien. L'idée est donc de demander à la Maire de Paris d'envisager la transformation des 3 200 agents de la DPSP en véritables policiers municipaux, et également de leur donner les moyens nécessaires, et notamment un armement adapté pour assumer leur mission.

M. LE MAIRE : Merci. Laurent Miermont pour répondre, et je rajouterai évidemment quelques mots, mais je laisserai la parole à chacun.

Laurent MIERMONT : Monsieur Olivier, je voudrais tout de même répondre sur le fond des considérants contenus dans votre texte. Texte qui est en réalité un recopiage d'une tribune de l'ensemble des élus LR parue il y a quelques semaines dans Valeurs Actuelles, et que vous déclinez arrondissement par arrondissement pour ensuite faire remonter cela sur Paris. Je suis navré de vous dire que lorsque vous écrivez que la délinquance a augmenté de 20 % dans la capitale, vous vous placez dans une perspective statistique qui n'est pas corroborée par la réalité statistique. Il se trouve qu'entre 2012 et 2017, il y a eu un petit changement dans les méthodes de comptage de la préfecture de police, précisément parce que l'ancienne méthode de comptage sous-évaluait la délinquance. Et le préfet de police de l'époque, Michel Cadot, en avril 2015 a mis en place un logiciel qui semble recueillir l'assentiment de tous les experts et observateurs des questions de délinquance, pour montrer qu'à présent la délinquance est mieux comptée à Paris. Lorsque vous dites qu'entre 2012 et 2017, sachant qu'il y a eu un changement majeur de comptage en 2015, la délinquance a augmenté de 20 %, je ne peux pas vous suivre. Parce que précisément, les sous-évaluations qui étaient notées sur l'ancien système, avoisinaient 15 à 20 %. Voilà déjà une réponse sur le fond.

Je pense que lorsque l'on utilise des pourcentages et que l'on renvoie à une réalité statistique, il faut prendre cela avec sérieux. D'autant que les statistiques qui nous parviennent de la préfecture de police, sur les chiffres de la délinquance que je n'ai pas sur Paris mais sur le 13^e arrondissement, témoignent d'une baisse de la délinquance générale, et notamment des violences physiques, c'est-à-dire celles qui traumatisent le plus les habitants lorsqu'ils en sont victimes. Mais il y a évidemment un certain nombre de variations qui ne sont pas saisonnières mais intermittentes, qui peuvent survenir, comme par exemple ce que vous notiez concernant les cambriolages. Je me permets d'adresser cette bonne nouvelle à la représentation du 13^e arrondissement et au public : un gang de cambrioleurs qui sévissait depuis le 13^e arrondissement, et qui a cambriolé des centaines d'appartements dans les 13^e, 14^e, 15^e et même les Hauts-de-Seine, a été arrêté la semaine dernière. C'est une bonne nouvelle, et nous allons le voir dans les mois qui viennent sur les chiffres des cambriolages.

Ensuite, sur la question de la police municipale, on ne comprend pas très bien ce que vous voulez. Parce que vous dites à la fois qu'il faut augmenter le nombre de policiers nationaux, vous venez de le dire, et que d'éventuels policiers municipaux n'auraient pas vocation à remplacer leurs homologues de la police nationale. Si bien que l'on en déduit que vous imaginez vous-même l'articulation entre une éventuelle future police municipale et la police nationale, comme des policiers municipaux qui viendraient en complément des actions de la police nationale, et qui ne se substitueraient pas. J'ai donc un peu de mal à comprendre dans la mesure où ce qui est fait par la Ville de Paris, c'est-à-dire positionner un certain nombre d'agents, les regrouper dans une nouvelle direction structurée pour la sécurité, pour la protection, notamment dans la lutte contre les incivilités, dans la réglementation d'un certain nombre de nouvelles compétences qui ont été dévolues à la Ville de Paris en 2017, comme la circulation et le stationnement, agissent au quotidien, conjointement avec la police nationale. Parce que lorsqu'il y a des opérations de lutte contre les incivilités, de type répression des ventes à la sauvette sur le quartier des Olympiades, elles sont conjointes. La DPSP intervient en complément, un peu comme ce que vous dites dans votre texte, de la police nationale qui effectue ses tâches de police nationale, et la DPSP qui effectue un certain nombre de tâches de police mais qui n'est pas une police municipale jusqu'à celle que vous sembleriez souhaiter.

Aucun débat n'est interdit sur cette question, il faut être pragmatique, regarder les choses telles qu'elles sont, mais à condition d'avoir un diagnostic de la situation, un diagnostic d'ensemble, et c'est l'objet du vœu. C'est-à-dire que dans la mesure où la Maire de Paris nous a proposé un processus de réflexion, dans le domaine de la sécurité sur l'ensemble des missions, des secteurs, comme par exemple le secteur

des transports pour lequel il faut une police spécifique, il faut analyser tout cela. Y compris à la lumière des évolutions législatives sur le statut de Paris, mais aussi à celle des réformes qui ont été mises en œuvre par la Maire de Paris, par Colombe Brossel au travers de la direction protection – sécurité. Un processus d'audit est lancé, la parole est libre, nous savons que le groupe Les Républicains souhaite qu'une police municipale puisse être envisagée à Paris, mais il faudra aussi une modification législative très importante pour le permettre. Vous pourrez le faire, à condition de pouvoir disposer de l'ensemble des données, pour pouvoir porter une appréciation sur la légitimité et l'opportunité de ce changement. C'est pourquoi nous vous proposons d'approuver un vœu, de voter avec nous un vœu qui s'inscrit dans le respect de toutes les opinions, et qui engage la réflexion conformément à ce qui a été convenu au niveau du Conseil de Paris sous la direction d'Anne Hidalgo.

M. LE MAIRE : Je ne vais pas conclure les interventions à ce stade, mais juste pour vous donner un élément d'information. La semaine dernière je recevais dans mon bureau l'entreprise d'audit qui m'interrogeait en tant que maire d'arrondissement, comme ils l'ont fait avec l'ensemble des maires d'arrondissement, sur l'audit de sécurité parisien qui a été lancé et initié par le Conseil de Paris. La semaine prochaine, je suis invité à une réunion de la troisième commission du Conseil de Paris (à laquelle je n'appartiens pas puisque je suis à la première), qui parle des questions de sécurité. Ils ont souhaité associer l'ensemble des maires d'arrondissement pour faire justement le point sur cet audit et sur la situation actuelle.

Effectivement, en ce moment, nous sommes au milieu du gué. C'est-à-dire qu'il y a eu le lancement de cette initiative consistant à faire le point sur les questions de sécurité, sans tabou, et y compris la question de la police municipale qui sera forcément dans les conclusions du débat. C'est donc le moment choisi pour déposer ce vœu. J'entends, c'est un positionnement. Personnellement je suis très favorable à la création d'une police municipale, je n'ai donc pas de problème de conscience là-dessus. Je le suis depuis de nombreuses années. Je constate d'ailleurs que cette idée mûrit un peu dans tous les esprits. Il faut une évolution législative là-dessus, et je vous rappelle qu'à une époque, le gouvernement que vous souteniez était très défavorable à la création d'une police municipale, et très défavorable à l'évolution du statut parisien en défendant les prérogatives de la préfecture de police. Il y a eu beaucoup de déclarations publiques là-dessus, y compris je pense de Nicolas Sarkozy lorsqu'il était Ministre de l'Intérieur, cela peut se retrouver très facilement. Mais cette idée de police municipale commence à se répandre, tout simplement parce que notre monde a changé, parce que la police nationale est de plus en plus amenée à investir des problèmes comme le terrorisme, à y mobiliser du temps et des moyens.

On voit bien que concernant le quotidien, ce que l'on appelle souvent les incivilités dans lesquelles il y a aussi des problèmes de sécurité, nous sommes dans un entre-deux. Il n'y a pas l'attention qui devrait y être portée à tous ces sujets importants pour les habitants. On voit les problèmes que nous avons dans le 13^e arrondissement sur les ventes à la sauvette : il n'y a pas mort d'homme, mais c'est un vrai désagrément, ce sont de vraies difficultés, c'est une vraie évolution négative dans un certain nombre de nos quartiers. Aujourd'hui, on voit bien que la police n'a pas les effectifs à mettre en face. Pour toutes ces raisons je suis favorable à titre personnel à la création d'une police municipale.

Mais lorsque nous sommes en train de travailler collectivement, j'espère sans trop de polémiques, pour essayer de faire un point sur la police parisienne et voir comment on fait évoluer les choses, il faudra bien une coopération. Parce que si l'on veut une évolution législative, aujourd'hui ce n'est pas la majorité à laquelle appartient Anne Hidalgo qui pourra la faire passer sans soutien. Il va donc falloir que l'on arrive à évoluer, les uns et les autres, même si, sans doute, on ne sera pas tous d'accord à la fin. Je n'ai pas de problème de conscience sur le sujet, mais ce n'est pas en Conseil d'arrondissement que l'on décidera de la création d'une police municipale. C'est simplement ce que je voulais vous dire.

Buon TAN : Merci Monsieur le Maire. Juste pour apporter quelques précisions à Jean-Baptiste Olivier. Le 13^e arrondissement a finalement plutôt été bien pourvu en termes d'effectifs puisqu'on a gagné 25 policiers ces dernières années, on en a perdu quelques-uns après. Ceci étant dit, on avait fait le point avec la commissaire qui nous a bien confirmé que ce supplément d'effectifs a permis de réduire le nombre de problèmes qu'il y a eu, surtout de dossiers résolus dans le 13^e arrondissement. Je pense donc que l'on est plutôt bien loti à ce niveau-là et en plus, on doit normalement avoir un renfort d'effectifs dès janvier. Et j'avais fait la demande du temps où Gérard Collomb était Ministre de l'Intérieur pour que le 13^e arrondissement soit site pilote pour la police de proximité. Malheureusement, on m'a expliqué qu'il y avait des endroits en France qui étaient beaucoup plus prioritaires que nous, ce que j'entends, mais on devrait bénéficier rapidement des effectifs en formation qui doivent arriver en janvier.

En tout cas, pour tout ce qui est création de police municipale, c'est une coïncidence, une tribune est sortie du comité parisien d'En Marche sur ce sujet. Ils y sont favorables, avec tout de même une petite discussion sur le fait qu'ils soient armés, à quel niveau et combien. Mais globalement, je pense que tout le monde est d'accord sur le principe qu'il faut des gens de proximité qui puissent réagir plus vite, qui connaissent les lieux et les quartiers, mais également les gens, y compris ceux qui posent problème pour savoir les identifier rapidement. Là-dessus je pense que petit à petit il y a un consensus qui doit pouvoir se dessiner. Ce qui est sûr en tout cas c'est que si l'on veut créer cette police municipale il va falloir changer la loi PLM et peut-être d'autres dispositifs. Aujourd'hui, il est vrai que ce que disait le Maire est juste, il va falloir faire avec la majorité au Parlement, il faut travailler là-dessus si l'on veut vraiment changer en profondeur. Sinon on va faire des petites choses qui ne vont rien changer de façon drastique.

Je suis donc également pour dire qu'il y a une étude, un travail en cours. Essayons de voir comment l'on peut arriver jusqu'au bout, et ensuite tout le monde se mettra à table pour trouver une vraie solution. Parce qu'après ce sont vraiment les habitants du 13^e et de Paris qui seront les premiers bénéficiaires

Gérard NGO : Je ne vais pas entrer dans des éléments statistiques puisque je ne les ai pas sous les yeux. Ce que je crois c'est qu'il y a une véritable insécurité à Paris, qui ne diminue pas, qui a plutôt tendance à augmenter. Je vois tout de même que Monsieur Miermont donne un satisfecit à Monsieur Collomb, puisqu'apparemment il est très satisfait des résultats en matière de sécurité obtenus par le gouvernement actuel. Je remercie Monsieur Miermont pour cela. Cela étant, soyons un peu sérieux, lorsque l'on voit ce qui se passe, je dirais que ce n'est pas simplement au doigt mouillé. Je crois réellement qu'il y a une augmentation de l'insécurité, que le vrai problème est également celui du terrorisme, et je pense que les terroristes ne font pas de distinction lorsqu'ils tirent sur les uniformes, entre police municipale et police nationale. Il faut permettre à nos agents ne pouvoir être armés, d'être transformés en police municipale. S'agissant de l'armement, je pense qu'il ne faut pas avoir peur de les doter d'un armement létal, à une condition toutefois : que l'on s'assure qu'ils soient bien formés et qu'ils soient susceptibles de ne pas tirer dans tous les sens. Sur le fond, je soutiendrai bien évidemment le vœu de mon collègue Jean-Baptiste Olivier. Merci.

Frédéric BENHAIM : Merci Monsieur le Maire. A titre strictement personnel, sans engager le groupe auquel j'appartiens, je suis moi aussi d'accord avec ce que vous avez dit, Monsieur le Maire. J'ajouterai que les défis ont beaucoup augmenté à Paris ces dernières années. Je pense aux problèmes qu'il y a avec les usagers de drogues au nord de Paris, je pense aussi, au niveau du quotidien, aux problèmes de circulation liés à la multiplication des modes de déplacement qui font que les trottoirs ne sont plus des trottoirs, que les espaces dévolus à la circulation n'en sont plus. De fait, la question de la police de la circulation revient, et en fait la question de la police et de la sûreté au quotidien est, à bien des égards, plus complexe à gérer qu'autrefois.

C'est la raison pour laquelle il faut effectivement essayer de prendre le sujet de manière sérieuse, posée, mais en même temps de façon collective, et c'est ce que j'apprécie dans le vœu proposé par l'exécutif. Je

dis cela parce que je pense qu'il serait un peu trop simple, dans le contexte politique des dernières années, de réclamer à cor et à cri la création d'une police municipale, alors que somme toute c'est la majorité parlementaire du mandat précédent qui a permis au cadre législatif d'évoluer pour qu'à Paris il puisse y avoir un avancement de la responsabilité de la ville sur la question de la police du quotidien.

D'autre part, vous avez effectivement bien soulevé les contradictions des uns et des autres au fil des années, contradictions que l'on peut aussi assumer, je n'étais pas moi-même pour une police municipale il y a quelques années et j'ai changé d'avis.

Pour finir, j'apprécie particulièrement dans le vœu qu'il n'y ait pas seulement mention de la police mais que l'on évoque aussi la RATP, la SNCF, le rôle de la Région qui joue énormément au shérif sous l'impulsion de la majorité à laquelle vous appartenez, Monsieur Ollivier, au niveau de la Région Île-de-France. Celle-ci se prend énormément d'intérêt pour ces sujets de sécurité, sans forcément mener les bonnes politiques. Mais aussi la préfecture de police avec laquelle il est important d'avoir une relation coopérative, je dis cela aussi du Ministère de l'Intérieur. Je dois dire aussi qu'à titre personnel je n'ai pas très bien compris les propos du Ministère de l'Intérieur de l'époque, lorsqu'il a renvoyé la responsabilité des camps de migrants, que la ville avait du mal à gérer, strictement dans le camp de la ville.

Pour finir, j'apprécie aussi dans le vœu qu'il soit question de la brigade des sapeurs-pompiers, et je voudrais dire un mot là-dessus. Parce que les services de secours de la ville, ici à Paris, sont sous une pression énorme depuis les attentats de 2015, le service médical, la régulation aux sapeurs-pompiers de Paris est sous une pression énorme. Vous avez tous entendu parler du drame qui a eu lieu dans le Val-de-Marne avec de jeunes pompiers récemment. Tous ces services-là qui sont essentiels, pas seulement à la sécurité, à la sûreté du quotidien, mais à la prévention, à la réponse aux situations de crise, ces services sont absolument essentiels. Et on a besoin de voir l'ensemble : à la fois la police de proximité, mais aussi les services de prévention, les services de réponse en cas de crise et les services de secours. De ce point de vue-là, on a besoin d'avoir, certes une ville de Paris engagée, mais aussi un État pleinement engagé sur ces sujets et notamment sur la question des moyens humains. Merci.

Elizabeth STIBBE : Merci Monsieur le Maire. Je vais évidemment aller dans le sens de tout le monde, vers plus de sécurité, vers la demande de création d'une police municipale, je suis comme vous intimement convaincue que c'est nécessaire. Vous avez tous parlé d'insécurité, d'incivilités, vous avez parlé de délinquance, le mot « criminalité » n'a pas été employé et je le regrette parce que j'ai personnellement l'estomac retourné matin et soir, lorsque je pars travailler et lorsque je reviens, au coin de la rue de l'Interne Loeb et de la rue du Docteur Tuffier où un gosse de 17 ans s'est fait poignarder. C'est une question de sécurité grave qui relève de la police nationale et le reste pourrait relever de la police municipale. Voilà pourquoi je suis à fond pour la création d'une police municipale, et je vous remercie pour ce vœu qui reprend finalement tous les points, un mode de pensée et un recul tout à fait satisfaisant avec l'ensemble des parties prenantes. Je voterai donc pour.

Francis COMBROUZE : J'ai appris une chose dans ce débat, qui est que le député nous a indiqué que l'on a 25 effectifs policiers en plus dans le 13^e arrondissement. Est-ce que l'on peut le noter dans ce vœu ? Depuis quand ? Cela m'intéresse que l'on ait des faits, je n'ai pas de convictions, je ne crois qu'aux chiffres.

Buon TAN : Pour qu'il n'y ait pas de malentendu, je parle bien d'effectifs qui sont arrivés il y a déjà trois ans. Entre-temps, sur les demandes de mutations, on en a perdu 15. Aujourd'hui, un renfort doit arriver, on ne sait pas encore de combien parce que la demande a été faite par la commissaire et on n'a pas le retour. Mais en tout cas, sur les 10 000 policiers et gendarmes qui seront formés et recrutés sur les quatre ans à venir, les premiers formés vont sortir en janvier, on en aura au fur et à mesure des besoins et

des urgences. J'avais fait la demande pour que le 13^e arrondissement soit le premier « équipé », et finalement on n'a pas eu gain de cause.

Francis COMBROUZE : 10 000 sur les quatre ans budgétaires, on ne sait pas si le 13^e aura 0,01 ETP.

M. LE MAIRE : Si vous le permettez, on va donner la parole à Laurent Miermont pour conclure, et je dirai un petit mot avant le vote.

Laurent MIERMONT : Simplement, la question des variations d'effectifs, aussi bien à la préfecture de police que dans les commissariats d'arrondissement, est sujette à un certain nombre de facteurs spécifiques à Paris. Il y a notamment dans la police, mais je crois que c'est observé dans d'autres corps de fonctionnaires, peut-être une moindre appétence pour exercer sa mission de service public à Paris qu'ailleurs en France. Ce qui fait que l'on observe souvent un delta incliné vers le bas, entre les mouvements de personnels dus à de la mobilité ailleurs qu'à Paris, et les nouvelles recrues. Ce qui fait que l'on a parfois, en net, moins d'effectifs que ce que l'on aurait voulu, et après il faut passer derrière pour essayer d'obtenir de nouveaux arbitrages plus favorables. Je suis un peu navré de vous dire, Monsieur le député, qu'à l'occasion d'une réunion avec le préfet de police, qui nous exposait les grandes lignes de la mise en œuvre de la police de sécurité du quotidien à Paris, que lorsque l'on fait le total des effectifs en plus et en moins, notamment sur les 10 000 qui sont prévus sur le quinquennat, qui ne sont pas recrutés maintenant, il y en a encore des milliers qui dépendront des exercices budgétaires 2020, 2021, 2022, etc. Lorsque l'on regarde précisément si la police va gagner en effectifs sur Paris, grâce à la police de sécurité du quotidien et aux sureffectifs qui ont été votés par votre majorité, et bien on n'en sait rien, on ne sait pas. On peut être à peu près sûr que pour certains secteurs particuliers de Paris, qui sont objectivement davantage sujets à l'insécurité que le 13^e (même si le 13^e est loin d'avoir réglé tous ses problèmes, je ne dis absolument pas cela), les affectations iront prioritairement sur les secteurs de Paris où il y a plus de problèmes. En plus, il y aura des différences d'effectifs parce que certains d'entre eux seront pris sur la préfecture de police pour aller sécuriser le nouveau Tribunal de grande instance, alors qu'auparavant c'était fait par un autre corps, je crois que c'était des gendarmes. Ce qui fait que finalement, on ne sait pas combien Paris aura.

M. LE MAIRE : C'est 300 personnes, l'équivalent d'un commissariat.

Laurent MIERMONT : On ne sait pas combien Paris, en général, et le 13^e en particulier, retirera de la réforme PSQ, la Police de Sécurité du Quotidien et des nouveaux effectifs.

Sur la question de l'existence, voire de la propagation d'un certain nombre de phénomènes de délinquance et de criminalité, je suis évidemment à 100 % aux côtés de ceux qui s'en alarment et qui disent que c'est inacceptable. Je précise simplement que d'un point de vue strictement statistique, c'est pour cela que je vous invitais à constater une difficulté dans le texte de votre vœu, puisque vous manipulez les pourcentages, lorsque l'on regarde le début de l'année 2018, de janvier jusqu'à septembre, les chiffres sont quasiment tous à la baisse au regard des informations qui nous sont communiquées. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de choses graves qui se passent, y compris dans le 13^e arrondissement, et qui nous révoltent tous légitimement par le désordre et l'atteinte aux valeurs fondamentales de la vie en société qu'elles occasionnent lorsqu'elles se produisent. Nous sommes extrêmement vigilants sur un certain nombre de choses qui se passent dans le 13^e arrondissement, un certain nombre de quartiers dans lesquels il peut y avoir notamment des phénomènes de bandes, de rixes comme en témoigne l'actualité récente, mais d'un strict point de vue statistique ce que vous affirmez n'existe pas.

Enfin, sur la question de l'armement, je vous invite vraiment à une extrême prudence sur cette question. Parce que si l'on veut progressivement et subrepticement tous évoluer, j'allais dire à l'insu de notre plein gré, vers un modèle où l'on serait obligé d'imiter la police municipale d'Estrosi à Nice, je suis désolé mais

je suis contre l'imitation de ce modèle. Mais une articulation entre une intervention de la part de la Ville de Paris, encore plus consacrée à la lutte contre l'insécurité, et la police nationale, oui. Mais dériver vers des modèles qui ne correspondent pas, ni aux besoins, ni à la réalité de Paris, ni aux attentes de nos concitoyens, je suis personnellement contre.

M. LE MAIRE : Je vais vous laisser à nouveau la parole, Monsieur Olivier, même s'il faut modérer les interventions successives sur le même sujet, parce que c'est votre vœu. Avant cela, je voulais vous demander si vous étiez prêts à retirer votre vœu au profit de celui qui a été présenté sur table. Dans votre réponse, je souhaite que vous puissiez vous prononcer à ce sujet.

Jean-Baptiste OLIVIER : Merci. Effectivement, je n'ai pas du tout apprécié la réponse de l'adjoint tout à l'heure, même si vous avez repris la parole et un peu amendé ce que vous avez dit. Il n'y a pas de réalité, il n'est question que de statistiques. Cela veut dire que nous n'avons pas les mêmes statistiques, nous n'avons pas les mêmes chiffres, on change de thermomètre comme cela il n'y a plus de fièvre. Je ne suis donc pas du tout d'accord avec ce que vous avez dit tout à l'heure, je ne suis également pas du tout d'accord avec ce que vous m'avez répondu et qui démontre une totale méconnaissance de ce qu'est une police municipale, et c'est un peu inquiétant lorsque l'on a votre position. Puisque vous paraissiez étonné de mon propos qui consistait à dire, je l'ai dit précisément, que la police municipale était en complément de la police nationale. Cela a eu l'air de vous étonner et pourtant c'est ainsi ! Et ce sera toujours comme cela ! La police municipale n'aura jamais les prérogatives de la police nationale, et c'est tant mieux ! A l'heure actuelle, à Paris, nous n'avons pas quelque chose qui ressemble à une police municipale, ça n'est pas vrai ! Cela ressemble plus à des ASVP, c'est-à-dire des agents de surveillance de la voie publique, ça n'a rigoureusement rien à voir ! Voilà pourquoi je maintiens évidemment mon vœu.

M. LE MAIRE : Je vous rappelle que la loi interdit aujourd'hui de créer une police municipale.

Jean-Baptiste OLIVIER : J'allais y venir. Puisque nous avons la chance d'avoir des parlementaires dans le 13^e arrondissement et sur Paris, ils pourront, s'ils le souhaitent, modifier la loi dans ce sens. Évidemment qu'aujourd'hui cela n'est pas possible, mais je maintiens ce vœu. Il y a des problèmes d'insécurité, je maintiens, grandissants dans Paris et dans le 13^e arrondissement, il y a ce besoin d'une police municipale armée. Là aussi, je ne suis pas du tout d'accord avec ce que vous dites, je suis bien placé pour le savoir parce que je dirige une ville où il y a une police municipale, je sais très bien comment cela se passe, n'oubliez pas que c'est le Far-West. Je suis directeur, j'administre donc, merci de me reprendre sur tous mes propos, peu importe, ce n'est pas le Far-West d'avoir une police municipale armée lorsque l'on sait comment c'est encadré, je ne l'apprendrai à personne. Évidemment qu'il faut, pour transformer ces agents, non pas juste par une décision autoritaire, le biais d'une formation, Gérard Ngo le disait tout à l'heure. Et c'est évidemment dans cet article de Valeurs Actuelles que vous citiez tout à l'heure avec beaucoup de mépris, mais tout cela est argumenté. Évidemment donc que je maintiens ce vœu. Je n'ai pas eu le temps de tout lire puisque cela a été déposé à l'instant, mais je pense que ce n'est pas du tout contradictoire et que le vôtre peut aussi être voté, et je pourrais le voter. En tout cas, je maintiens le mien.

M. LE MAIRE : J'espère que ça pourra être le cas pour le suivant, mais je regrette que votre positionnement n'amène pas à ce que l'on se retrouve. Je trouvais d'ailleurs que le débat était de qualité ce soir sur le sujet, je constate également que les mentalités évoluent beaucoup chez les élus que nous représentons dans leur diversité ici. Mais elles évoluent aussi en face, du côté de la préfecture de police qui était extrêmement opposée à la création d'une police municipale à Paris. Je constate, au moins dans les expressions que je peux entendre ici ou là, que les choses ont beaucoup évolué. On ne va malheureusement pas se regrouper sur un seul vœu, c'est un peu dommage, c'était mon souhait. Nous allons donc voter le vôtre. Pour les raisons que j'ai indiquées tout à l'heure je ne pourrai pas

le voter. Encore une fois, cela me paraît être du positionnement politicien au milieu du gué, cette démarche ne m'agréée donc pas.

Je soumetts d'abord le vœu de Jean-Baptiste Olivier aux voix de notre conseil : qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 4 VOIX (L'ÉLU DU GROUPE LES RÉPUBLICAINS ET LES 3 ÉLUS DU GROUPE LES PROGRESSISTES-MAJORITE PRÉSIDENTIELLE)

CONTRE : 25

ABSTENTION : 2 (L'ÉLUE DU GROUPE UDI-MODEM ET M. BUON TAN)

LE VŒU EST REJETÉ À LA MAJORITE

V13 2018 27 – Vœu déposé par Laurent MIERMONT et l'exécutif municipal relatif à l'audit de sécurité engagé par la Ville de Paris et à la création d'une police municipale

M. LE MAIRE : Nous allons soumettre le vœu de l'exécutif qui était présenté sur table à vous suffrages : qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, il est adopté.

POUR : 24 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 7 (LES 3 ÉLUS DU GROUPE LES PROGRESSISTES-MAJORITE PRÉSIDENTIELLE, LES 3 ÉLUS DU GROUPE COMMUNISTE-FRONT DE GAUCHE, ET M. BUON TAN)

LE VŒU EST ADOPTÉ À LA MAJORITE

V13 2018 22 – Vœu déposé par Jean-Baptiste OLIVIER et les membres du groupe LRI relatif à l'installation d'une salle de poker dans le 13^e arrondissement

M. LE MAIRE : Nous allons passer au vœu suivant, et j'espère que là nous arriverons à trouver une proposition consensuelle. Je le dis à Monsieur Olivier avec conviction, j'aimerais que l'on arrive en cette fin de soirée, sur cette question du cercle de jeux qui va s'installer, à une position commune. En tout cas c'est vraiment mon souhait pour avoir un peu plus de force.

Deux vœux ont été présentés, le vôtre et celui présenté par le groupe Front de gauche, qui disent à peu près la même chose. Vous avez également un vœu sur table pour essayer de rassembler les choses, que je suis prêt à amender si nécessaire mais il me semble que l'on trouve un poids moyen qui est le bon.

Je vous laisse donc présenter votre vœu, et on laissera ensuite la parole au groupe Front de gauche, et j'espère que le vœu que je vous propose pourra obtenir une position unanime de notre conseil d'arrondissement sur le sujet.

Jean-Baptiste OLIVIER : Effectivement, j'ai pris connaissance rapidement de votre vœu. Sur le vœu précédent il y avait une position politique qui imposait que chacun définisse ses vues. Là, nous sommes sur un sujet local important, qui nous révolte pour beaucoup puisque l'installation de ce cercle de jeux, de poker, dans la zone commerciale telle que nous l'avons vue, est choquante et inacceptable. Voilà donc pourquoi j'ai voulu présenter ce vœu. Je suis personnellement opposé à ce type d'activité qui risque fort d'avoir des répercussions en termes de délinquance, de commerce illégal, et nous n'en voulons pas dans le 13^e arrondissement.

Il y a peut-être une chose que je ne vois pas dans votre vœu, c'est la deuxième demande que je fais par rapport à cette demande qui dépasse les compétences de la Maire de Paris, qui est de demander une

modification de la loi de réforme du statut de Paris qui, si je ne me trompe, autorise la création de cercles de jeux depuis le 1^{er} janvier 2018.

Effectivement, je suis tout à fait d'accord avec vous sur le fait que l'on doit avoir une position unanime du conseil d'arrondissement pour empêcher, si c'est possible, l'installation de cet établissement. Merci.

LE VŒU EST REMPLACÉ PAR LE VŒU DE L'EXECUTIF

M. LE MAIRE : Merci. Francis Combrouze.

V13 2018 23 – Vœu relatif au projet d'ouverture d'un cercle de jeux dans le centre commercial Massena 13

Francis COMBROUZE : On avait donc soumis ce vœu à notre conseil, on constate que celui qu'il y a sur table reprend parfaitement les choses et qu'il faut absolument, de notre point de vue, se rassembler au maximum et s'inscrire dans un rassemblement de la population, et j'espère de tous ses élus. Pour que l'État arrête d'imposer des décisions qui consistent à blanchir de l'argent pour faire de la recette fiscale, en méprisant la population, en ignorant les élus et en se foutant du monde. Quel que soit le Ministre de l'Intérieur, que ce soit l'actuel où le précédent qui a autorisé ce truc-là, et qu'il n'y a qu'un rapport de force qui permettra de contrer les forces de l'argent.

LE VŒU EST REMPLACÉ PAR LE VŒU DE L'EXECUTIF

V13 2018 28 – Vœu relatif au projet d'ouverture d'un cercle de jeux dans le centre commercial Massena 13 déposé par Jérôme COUMET et l'exécutif municipal

Buon TAN : Merci Monsieur le Maire. Je pense que sur ce sujet on a apparemment un consensus, tout le monde est d'accord pour s'opposer à ce projet. Je déplore d'abord la méthode parce qu'il est tout de même inacceptable que l'on puisse apprendre ce type de nouvelle par la presse ou sur un site Internet. Je pense que pour l'intérêt de tous, le maire notamment ou en tout cas les élus locaux, doivent être impliqués et consultés pour ce type de décision.

J'entends tout à fait l'idée que l'on puisse ouvrir dans Paris des salles de jeux, mais je pense que le choix du site doit être fait en accord avec les élus locaux, et en l'occurrence ni moi ni le Maire n'avons été informés.

Ensuite, j'ai regardé le vœu que vous proposez et je pense qu'il fait sens, et surtout que nous avons tous intérêt à parler d'une même voix pour être forts, pour peser. Sachez que je suis déjà intervenu auprès du Ministre de l'Intérieur de l'époque. Il a changé, j'ai saisi le nouveau Ministre de l'Intérieur, et aujourd'hui j'attends de pouvoir échanger avec son cabinet. Je dois rencontrer prochainement les porteurs de projets, ainsi que le préfet de police. Je pense qu'il est intéressant dans ce dossier de pouvoir entendre toutes les parties et j'aimerais, si vous l'acceptez, que vous ajoutiez dans le vœu que l'on puisse exiger des porteurs de projet des garanties quant à la gestion des éventuelles nuisances, si jamais on ne peut pas revenir en arrière sur l'autorisation qui a été donnée. On va évidemment demander le retrait de l'autorisation, mais si nous ne l'avons pas, que l'on puisse au moins conditionner l'ouverture à des garanties fortes sur la sécurisation et les nuisances. Parce qu'il n'y a pas que la sécurité, il y a des problèmes de bruit, etc. Un engagement à écouter un peu plus notre ami Francis. Globalement je pense qu'en effet, je suis de votre avis, il faut absolument que l'on trouve un terrain d'entente ce soir pour que l'on puisse porter le même sujet ensemble.

Gérard NGO : Monsieur le Maire, je suis tout à fait d'accord, il faut que l'on soit unanime pour s'opposer à l'ouverture d'un cercle de jeux dans le 13^e arrondissement. Surtout dans le quartier Masséna qui est un quartier où la sécurité n'est pas complètement satisfaisante, où il y a des établissements scolaires tout autour, et surtout une population très précaire et il n'est pas souhaitable qu'elle soit susceptible d'être addictée aux jeux.

Cela étant, pour arriver à un accord, je voudrais dire que je ne suis pas contre l'ouverture de casinos et de cercles de jeux dans Paris. Puisqu'en réalité toutes les grandes villes, toutes les capitales ont autorisé l'ouverture de casinos. C'est plutôt l'emplacement qui pose problème. Pourquoi est-ce que je suis pour l'ouverture de cercles et de casinos, mais dans des quartiers adéquats ? Tout simplement parce qu'aujourd'hui prolifèrent des tripots clandestins, et qu'il est absolument souhaitable de pouvoir contrôler ces activités de jeux. D'après ce que j'ai lu, il y aurait une réforme du statut juridique des cercles de jeux qui étaient autrefois sous forme d'associations, et qui seraient transformés en sociétés commerciales beaucoup plus facilement contrôlables. Oui pour s'opposer de toutes nos forces à l'ouverture d'un cercle dans le 13^e, mais je pense qu'il serait souhaitable, pour arriver à cette unanimité, que l'on ne parle pas nécessairement de l'interdiction de ces lieux sur l'ensemble du territoire parce que je crois qu'il existe déjà des dizaines et des dizaines de casinos sur le territoire national.

M. LE MAIRE : Je vais essayer de conclure les débats de manière positive.

Premièrement, pourquoi n'a-t-on pas remis votre idée sur le statut de Paris ? Peut-être que Gérard Ngo peut vous donner une partie de réponse. D'abord parce qu'il n'y a pas unanimité sur le sujet, mais ensuite parce que l'évolution du statut de Paris a permis que Paris retrouve les prérogatives d'une ville normale sur énormément de sujets, sur celui-là comme sur d'autres. Sur le principe que Paris retrouve des prérogatives ou des possibilités identiques aux autres villes de France, cela ne me choque pas. En revanche, ce qui me choque, c'est d'abord la méthode : les maires, les municipalités sont interrogés sur beaucoup de choses pas toujours très utiles. Mais sur une chose aussi importante que celle-là, alors que pour autant la loi exige qu'il y ait des études préalables, c'est écrit clairement, avant toute installation nouvelle, personne n'a jugé utile d'interroger ni la Ville de Paris, ni la mairie d'arrondissement sur une telle installation. Je ne crois pas une seule seconde que nulle part en province cela aurait pu être le cas, je n'y crois pas. Nous avons donc été mis devant le fait accompli. Je l'ai appris moi-même par une indiscretion policière. Dès que j'ai été informé, j'ai interrogé par écrit le Ministre de l'Intérieur qui m'a répondu avec beaucoup de circonvolutions. Et il n'y a pas de secret sur sa réponse puisque j'ai publié cette lettre et je l'ai distribuée aux quartiers. C'est ainsi qu'une grande partie des habitants l'a d'ailleurs appris, et ensuite il y a eu le démarrage des travaux. Je suis donc très choqué et très en colère sur la forme, mais également sur le fond.

Je ne sais pas si Monsieur Ngo a raison sur le fait qu'il faut des cercles de jeux, des casinos à Paris, je n'en sais rien. Mais ce que je sais c'est que c'est le plus mauvais endroit qui puisse exister, dans le 13^e arrondissement, pour l'implanter. C'est pour cela que je suis extrêmement choqué. C'est tout de même incroyable qu'à l'endroit du 13^e où nous n'arrivons pas à faire en sorte que la police mette les moyens suffisants pour éradiquer des tables de jeux à ciel ouvert, au pied des tours, la seule réponse qui nous est faite finalement est d'autoriser l'ouverture de ce lieu ! Alors certes, ce ne sera pas le même public, parce que je n'imagine pas que les personnes qui fréquentent l'esplanade pour jouer trois billets sur une table en carton, iront dans la salle de jeux. Et je n'imagine pas le contraire non plus. Mais enfin franchement, quelle réponse ! Quelle réponse des pouvoirs publics à cette situation ! Après de multiples interpellations, il y en a même une que j'ai faite sur Internet, elle est donc publique et cela fait déjà longtemps. Mais après de multiples courriers qu'on leur a envoyés ! Je suis vraiment scandalisé par, et la méthode, et ce choix.

Maintenant, soyons honnêtes, les possibilités de revenir en arrière sont ténues. Une autorisation a été donnée par cette commission nationale du Ministère de l'Intérieur. Le nouveau propriétaire a acheté les locaux et y a engagé des travaux très importants. Je sais donc où nous en sommes. Mais malgré tout, je

ne souhaite pas à ce stade, pour répondre à Buon Tan, mais je pense qu'il me comprendra, inscrire que l'on va demander des garanties fortes au preneur. Évidemment que l'on va les demander, mais à ce stade je continue à m'opposer à cette installation, et en tout cas à manifester mon opposition. Très honnêtement, je ne suis pas sûr que l'on y arrive, mais tant que cela n'est pas fait, ce n'est pas fait. Je vais continuer à demander des comptes : comment une décision a pu être prise dans ces conditions-là ? J'estime en tout cas que les choses minimales, c'est-à-dire interroger la municipalité, étudier la localisation, etc. n'ont pas été faites. En tout cas, il va falloir m'expliquer comment la commission s'est prononcée, y compris dans la lettre du Ministre de l'Intérieur qui m'a expliqué qu'elle avait changé, que c'était d'abord non puis ensuite oui. Pourquoi non et pourquoi oui ? Ce sont toutes ces explications qu'il va falloir nous donner. En tout cas, je ne supporte pas cela, ne serait-ce que pour préparer l'avenir ailleurs. Parce que notre rôle d'hommes et de femmes politiques c'est aussi cela : lorsqu'il y a des dysfonctionnements majeurs il s'agit de les souligner et de faire en sorte que cela s'arrête. Y compris pour le suivant, même si cela ne concerne pas notre territoire. Mais je ne souhaite pas en rester là, ce n'est pas qu'une manifestation de colère, c'est aussi essayer d'en tirer toutes les conséquences, faire en sorte que cela ne puisse pas se produire de la même façon ailleurs et marquer un bon coup de semonce.

Je souhaite que nous le marquions par un vote unanime de notre conseil d'arrondissement. Je pense que le texte sur table qui vous a été distribué est susceptible de nous rassembler, et nous continuerons à lancer ce coup de semonce dans les médias mais aussi en Conseil de Paris. En tout cas je ne souhaite pas en rester là, on verra pour la suite.

Nous avons eu cette discussion avec Buon Tan : ils m'ont demandé quinze fois des rendez-vous mais je n'ai pas souhaité rencontrer le porteur de projet parce qu'aujourd'hui je suis contre cette installation. Je ne souhaite donc pas leur ouvrir la porte de mon bureau. Après, il sera temps de demander des comptes, de souligner ce qui ne va pas et ce qu'ils devront corriger. Je ne vois pas ce que cette installation peut nous amener de positif, en revanche, je vois bien les risques que nous prenons à la laisser s'installer. Nous en sommes là, nous en tirerons les conséquences ensuite. S'il y a des désagréments limités, ce que j'espère, on verra. J'en doute énormément. Je pense qu'un lieu comme celui-là ne peut que nous amener des difficultés supplémentaires et, je le crains, des difficultés importantes. C'est pour cela que ma position, à ce stade, est très ferme, il s'agit de ne pas accepter le projet en l'état, et on verra pour la suite.

Gérard NGO : Est-ce que l'on connaît le nom de l'exploitant ?

M. LE MAIRE : Le groupe Raineau que je ne connaissais pas, mais c'est un exploitant de plusieurs lieux de jeux en France. Il faut dire que je fréquente peu les casinos, je n'aime pas perdre (*rires*).

Est-ce que vous acceptez, les uns et les autres, que l'on substitue le vœu que vous présentez à celui qui est sur table ? Je le soumetts donc à vos suffrages : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Adopté à l'unanimité, je vous en remercie beaucoup.

POUR : 31 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V13 2018 24 – Vœu relatif à l'accueil d'urgence des personnes sans-abri

M. LE MAIRE : Nous avons encore trois vœux à examiner, j'aimerais donc que nous puissions les présenter brièvement, et j'espère les adopter, parce qu'il me semble que ce sont des choses qui ne sont pas très polémiques. Je passe la parole à Geneviève Dourthe pour présenter le premier vœu.

Geneviève DOURTHE : Il s'agit de la question de l'ouverture d'un hébergement inconditionnel dans la Fondation de l'Armée du Salut, de façon à accueillir des femmes qui sont à la rue, et leur offrir un abri, du réconfort et un suivi médical et social.

Au départ, ce vœu se donnait trois objectifs. D'abord, faire connaître la légitimité de ce projet au regard de la situation des femmes à la rue, compte tenu de leur nombre et surtout de leur extrême vulnérabilité. Le second but était de valoriser la qualité du projet proposé par l'Armée du Salut, qualité à la fois liée aux locaux et au professionnalisme des personnes destinées à prendre en charge les femmes qui se présenteraient. En troisième lieu, il s'agissait également de valoriser l'aspect exemplaire du 13^e arrondissement, exemplarité en matière de solidarité, mais aussi je rajouterai, en matière de responsabilité au regard de l'accueil et de l'hébergement des personnes aujourd'hui à la rue.

C'est ce qui me pousse, chers collègues, à vous présenter ce vœu qui a été écrit il y a quelques jours et dont une de ses propositions n'a donc aujourd'hui heureusement plus raison d'être puisqu'il s'agit de demander le soutien express de la Ville de Paris à l'ouverture de ce centre, nous avons voté tout à l'heure une délibération qui va dans ce sens.

Je vous demande donc maintenant de bien vouloir accepter les trois autres propositions contenues dans ce vœu, et que le 13^e se peut, voire se doit d'exprimer : après tous les efforts que nous déployons nous-mêmes, en appeler, eu égard au nombre de personnes qui restent dans le besoin d'être accueillies, à ce que tous les arrondissements de Paris produisent le même type d'effort, notamment les arrondissements de l'Ouest parisien. En appeler à ce que toutes les communes de la métropole francilienne fournissent le même type d'effort, même et avant tout celle de l'Ouest francilien. Et enfin, demander à l'État, dont c'est la responsabilité première là encore, d'amplifier ses efforts de façon à s'assurer que personne, notamment dans la prévision du grand froid, ne reste aujourd'hui dans la rue à Paris, en Île-de-France, et si possible d'ailleurs à l'échelle nationale.

Chers collègues, c'est le vœu que je vous propose maintenant, et que je vous demande très sincèrement d'approuver.

Philippe MOINE : Je ne reviendrai pas sur les différents éléments apportés par Geneviève Dourthe. C'est effectivement très important de souligner en particulier l'engagement du 13^e arrondissement, ce que tu avais déjà fait au cours de ce conseil. Je voudrais juste insister également sur un point qui me semble essentiel. Je voudrais saisir l'occasion de ce vœu pour saluer l'engagement très fort qui a été pris par la Maire de Paris, Anne Hidalgo, en faveur d'un accroissement du nombre de places d'urgence, comme tu l'évoquais. Il est vrai, comme tu le dis Geneviève, que le 13^e a déjà largement pris sa part dans cet effort de solidarité, ce qui n'est pas forcément le cas dans d'autres arrondissements. Il faut souligner l'engagement pris par Anne Hidalgo d'ouvrir les locaux de l'hôtel de ville dans un certain nombre de cas, de faire en sorte également que d'autres lieux municipaux puissent être associés à cet effort. Je crois qu'il est également important de souligner le travail qui avait été fait dans le cadre de la Nuit de la solidarité, qui avait mobilisé beaucoup de Parisiens, notamment dans le 13^e arrondissement, qui a permis de mettre à jour les besoins très importants. Je sais que cette préoccupation liée au nombre très important de personnes qui dorment à la rue est largement partagée au-delà du groupe socialiste. On se souvient tout de même qu'avant cette Nuit de la solidarité il y avait eu des propos un peu malheureux du Ministre du Logement, qui avait très largement sous estimé le nombre de personnes vivant dans la rue, notamment dans la Ville de Paris même et dans la région parisienne. Il me semble donc important que la Ville de Paris prenne ce problème à bras-le-corps, et c'est aussi l'objet de ce vœu.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. D'autres demandes d'intervention ? Je peux le soumettre à vos suffrages : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité je vous en remercie.

POUR : 31 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V13 2018 25 – Vœu relatif à la pérennisation des activités de la crèche parentale Pirouett' 147, Boulevard Auguste Blanqui

M. LE MAIRE : Le vœu suivant concerne la crèche Pirouett', c'est Johanne Kouassi qui le rapporte.

Johanne KOUASSI : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit en effet d'un vœu qui, je l'espère, pourra permettre de pérenniser les activités de la crèche parentale Pirouett'. Un rappel bref sur le fonctionnement d'une crèche parentale : le principe est que la crèche fonctionne grâce à une équipe, mais également grâce à l'implication des parents qui consacrent, selon les structures, une demi-journée ou plus pour participer activement à la gestion de la crèche.

Dans le 13^e arrondissement, nous avons deux crèches parentales, la crèche Capucine et Papillons située Rue Clisson, et la crèche parentale Pirouett' située au 147 Boulevard Blanqui. C'est une crèche qui existe maintenant depuis plus de 25 ans, et qui avait ses activités dans des locaux détenus par la Caisse d'épargne Île-de-France qui souhaite les céder à des tiers.

Le vœu vise donc à demander à ce que la ville se porte tout simplement acquéreuse des locaux de la crèche parentale Pirouett' pour que cette structure puisse poursuivre ses activités. Il s'agit d'un cadre vraiment idéal pour les enfants, parce qu'il y a un accès au jardin, et que c'est un projet qui vit dans ces locaux depuis maintenant 25 ans. Il nous semble donc important qu'il puisse se poursuivre, si possible dans ce lieu-là. Il paraît important de diversifier les modes d'accueil, la crèche parentale en est un et il est important de pouvoir le maintenir sur notre territoire.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Des demandes d'intervention sur le sujet ? En espérant que cela pousse la Ville de Paris à se positionner positivement. Pas de demande d'intervention, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie.

POUR : 31 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V13 2018 26 – Vœu relatif au contrôle de la circulation des vélos Place d'Italie

M. LE MAIRE : Le dernier vœu concerne la verbalisation des cyclistes Place d'Italie.

Etienne TRAISNEL : Merci Monsieur le Maire. Nous avons été interpellés par l'intermédiaire des réseaux sociaux par l'association Paris en Selle, car des cyclistes ont été verbalisés alors qu'ils empruntaient la chaussée du giratoire de la Place d'Italie, au motif qu'ils n'auraient pas emprunté la piste cyclable. Nous sommes étonnés, puisque s'il est invité à prendre la piste cyclable lorsqu'on circule à vélo, il n'est pas interdit par le code de la route d'emprunter la chaussée. Et lorsque l'on connaît particulièrement les aménagements qui mériteraient d'être améliorés concernant la Place d'Italie, nous soutenons la demande de Paris en Selle de demander à la préfecture de police de retirer ces amendes et de ne plus verbaliser les cyclistes qui empruntent la Place d'Italie.

M. LE MAIRE : Verbalisations qui ne sont d'ailleurs pas légales par ailleurs. Il ne s'agit pas d'être pour ou contre, mais les panneaux installés Place d'Italie n'obligent en rien les cyclistes à emprunter les pistes cyclables qui existent. D'autant plus qu'elles ne sont pas valables sur tout le tour de la place, il y a notamment une interruption sur le parvis de la mairie. Il s'agit simplement de rappeler à la préfecture de police de faire appliquer la loi et rien que la loi.

Y a-t-il des demandes d'intervention sur le sujet ? Je n'en vois pas, je vais donc le soumettre à vos voix : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie et je vous souhaite un bon appétit.

POUR : 31 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fin de l'enregistrement.